

**prévoyance:ne**

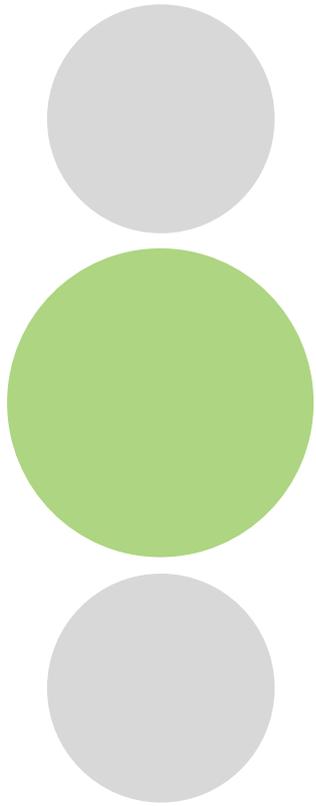
# RAPPORT DE GESTION

2019



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
RAPPORT D'ACTIVITE .....	3
MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR .....	4
CHIFFRES CLÉS .....	6
SUIVI ET ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE .....	6
ACTIVITÉS ANNUELLES .....	8
ORGANISATION .....	9
1. <i>Organes</i> .....	9
2. <i>Direction et équipe</i> .....	10
3. <i>Contrôles</i> .....	11
ASSURANCE .....	12
1. <i>Évolution des effectifs et du rapport démographique</i> .....	13
2. <i>Employeurs</i> .....	15
3. <i>Prestations</i> .....	16
4. <i>Cash-flows</i> .....	17
PLACEMENTS .....	18
1. <i>Performance de la Caisse</i> .....	18
2. <i>Gouvernance et stratégie de placements</i> .....	21
3. <i>Mise en œuvre de la stratégie de placements</i> .....	21
4. <i>Durabilité</i> .....	22
5. <i>Parc immobilier</i> .....	24
GÉRANCE.NE .....	26
1. <i>Objectifs et politique</i> .....	26
2. <i>Mutations de locataires et travaux</i> .....	27
3. <i>Marché du logement</i> .....	28
4. <i>Procédures et contestations</i> .....	29
COMPTES ANNUELS .....	30
BILAN .....	31
COMPTE D'EXPLOITATION .....	32
ANNEXE .....	34
1. <i>Bases et organisation</i> .....	34
2. <i>Effectifs des membres actifs et bénéficiaires de rentes</i> .....	39
3. <i>Nature de l'application du but</i> .....	40
4. <i>Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence</i> .....	42
5. <i>Couverture des risques / règles techniques / taux et degré de couverture</i> .....	43
6. <i>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements</i> .....	52
7. <i>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation</i> .....	62
8. <i>Demandes de l'Autorité de surveillance</i> .....	67
9. <i>Autres informations relatives à la situation financière</i> .....	67
10. <i>Évènements postérieurs à la date du bilan</i> .....	70
RAPPORT DE RÉVISION ET ATTESTATION DE L'EXPERT .....	71



# **RAPPORT D'ACTIVITE**

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR

En 2019, prévoyance.ne a enregistré une évolution financière très réjouissante. Au 31.12.2019, la Caisse de pensions présente un rendement brut de +11.9% et un degré de couverture de 74.2%. La réserve de fluctuation de valeur (coussin de sécurité) atteint sa valeur-cible et la fortune a augmenté significativement pour s'élever à CHF 4.9 milliards. Cette dynamique favorable a notamment permis de renforcer l'assise financière.

La Caisse a bouclé l'année 2019 avec des rendements particulièrement réjouissants. Ces résultats exceptionnels sont principalement dus à la hausse marquée des marchés actions, soutenue également par les politiques monétaires conciliantes des banques centrales. Cela étant, l'incertitude mondiale pèse sur la croissance en Suisse, les indices conjoncturels montrent des signes de faiblesses et le contexte reste difficile dans de nombreuses régions du monde.

Toutes les classes d'actifs affichent une performance positive. Cet excellent rendement place la Caisse au-dessus de la moyenne des Caisses de pensions suisses<sup>1</sup> selon les indices CS (11.5%) et UBS (11.1%). Porté par cette évolution, le degré de couverture s'est amélioré de 6.6 points en un seul exercice pour atteindre 74.2% à fin 2019 (67.6% à fin 2018).

La Caisse suit son plan de recapitalisation et a pu reconstituer (augmenter) sa réserve de fluctuation de valeur de CHF 291 millions pour atteindre CHF 850 millions au

31.12.2019 (CHF 559 millions un an auparavant).

La réserve atteint sa valeur-cible. En outre, et de manière à renforcer encore davantage son assise financière, la Caisse a constitué une provision technique (CHF 159 millions) pour couvrir un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique à 1.75%, si les marchés et les normes fédérales devaient contraindre à terme à cette exigence (sécurité).

En effet, l'Administration reste très prudente eu égard à la forte volatilité des marchés financiers et aux incertitudes qui pèsent sur les perspectives de croissance. Le Conseil d'administration et l'Administration continuent de concentrer leurs efforts sur le maintien d'une stratégie d'investissement diversifiée et le renforcement des bases structurelles (longévité et taux technique) afin d'assurer au mieux la stabilité financière de la Caisse à long terme.

Deux lames de fond sont l'objet de toute notre attention entre l'environnement de taux bas persistant et l'évolution démographique. Elles sont au centre des récentes réformes et la Caisse aura surtout profité de l'excellent rendement 2019 pour continuer à consolider ses *fondations*. Les orientations du Conseil d'administration et de la Direction militent en faveur des règles de prudence, d'une maîtrise absolue des frais et d'une approche proactive de manière à assurer au mieux la stabilité financière à long terme.

<sup>1</sup> Le résultat 2019 est également au-dessus de la moyenne des institutions de prévoyance cantonales (11.5%).



Les événements du début de l'année 2020, avec la crise sanitaire et ses impacts majeurs sur les marchés financiers, viennent corroborer toute la pertinence d'une approche de prudence.

L'excellente performance de l'année écoulée a toutefois permis au Conseil d'administration de décider – en sus de la consolidation conjoncturelle et structurelle – l'octroi d'un intérêt complémentaire aux assurés actifs pour 2019, portant le total à 2.25% (intérêt crédité).

Grâce à une optimisation de l'ensemble des processus et la réorganisation complète de ses activités, prévoyance.ne peut encore davantage infléchir les coûts et son budget annuel. Les frais de gestion administrative par assuré continuent de reculer et confortent l'écart sous la moyenne nationale. Ils s'inscrivent à la moitié de la moyenne suisse et devraient encore sensiblement diminuer en 2020, avec l'entier des effets de toute la réorganisation et la restructuration interne. Pour l'exercice sous revue, les frais de gestion administrative sont de CHF 114 par personne assurée ou bénéficiaire de rentes (CHF 244 pour la moyenne nationale des caisses publiques et CHF 341 pour l'ensemble des caisses)<sup>2</sup>. Ces frais sont par ailleurs presque 30% inférieurs à la Caisse

fédérale de pensions (CHF 160), plus grande institution de prévoyance de Suisse.

Nous remercions toutes les personnes investies pour la Caisse, tout d'abord les membres de ses organes et ses collaborateurs qui ont été mis à forte contribution dans toute la réorganisation et les réformes menées ces deux dernières années. Nos remerciements vont également aux autorités politiques cantonales, dont la coopération a été essentielle dans les récents remaniements. Enfin, nous sommes reconnaissants envers les groupements d'assurés et les employeurs affiliés pour leur collaboration et la qualité de leur engagement.

Bien conscients de la complexité du domaine, jugeant un renforcement de l'information et une vulgarisation des fondements du système primordiaux, le Conseil d'administration et la Direction ont engagé de nombreux développements concernant l'éventail des véhicules de communication et l'extension des services et du conseil : brochures, séances, circulaires, transformation des supports digitaux et mise en place d'entretiens individuels sur site (des employeurs) sont parmi les principaux renforcements en soutien aux assurés et employeurs affiliés.



Alain Kolonovics

Directeur



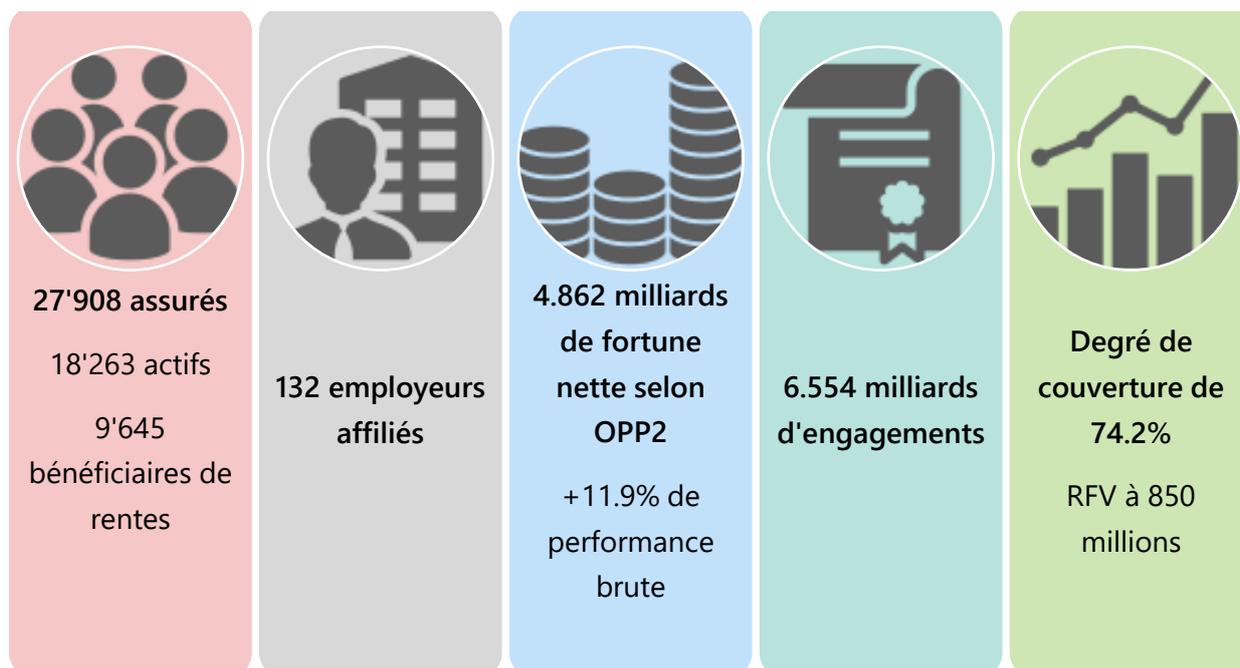
Gabriel Krähenbühl

Président

<sup>2</sup> Comparaison à l'étude Swisssanto 2018 (les données 2019 ne seront publiées exceptionnellement qu'en août cette année).



## CHIFFRES CLÉS



## SUIVI ET ÉVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, la Caisse se doit de suivre chaque année son plan de recapitalisation. L'évolution du taux de couverture (TC) et du degré de couverture (DC) est détaillée dans le tableau de bord ci-après. Ces deux notions, ainsi que la réserve de fluctuation de valeur (RFV), sont préalablement expliquées.

### Réserve de fluctuation de valeur

La RFV joue le rôle de *coussin de sécurité* permettant de compenser les fluctuations boursières. Le plan de recapitalisation est le pendant du degré de couverture de 100% au sens de l'article 44 OPP2 pour les caisses de pensions en capitalisation complète. Ainsi, lorsque le taux de couverture s'améliore sur l'année courante davantage que ne le prévoit le chemin de recapitalisation, l'excédent est utilisé pour alimenter la RFV. A l'inverse, si l'évolution durant l'année courante est moins favorable que ne le prévoit le plan de recapitalisation, alors la réserve est dissoute pour compenser cette insuffisance.

### Taux de couverture

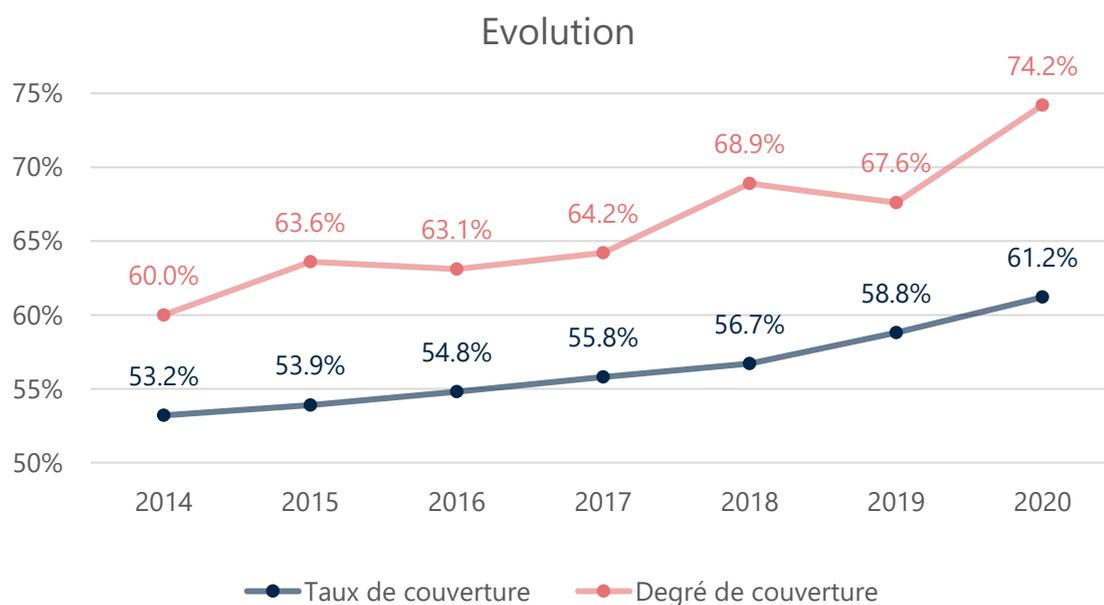
La réglementation du système de capitalisation partielle (articles 72a-g LPP) se fonde sur la notion de taux de couverture. Elle prévoit la déductibilité de la réserve de fluctuation de valeur de ce calcul. La RFV n'est pas prise en compte dans la détermination du taux de couverture, car son rôle est explicitement de sécuriser le chemin de recapitalisation que la Caisse se doit de suivre, chaque année, malgré les fluctuations boursières. Le plan de recapitalisation correspond à l'évolution attendue du taux de couverture au fil du temps.

## Degré de couverture

Le calcul du degré de couverture se fait conformément aux prescriptions fixées à l'article 44 OPP2, la RFV faisant partie de la fortune de prévoyance disponible. Cette valeur permet à la fois de mesurer la sécurité par rapport au plan de recapitalisation et de disposer d'une valeur de comparaison avec les autres institutions de prévoyance.

Le tableau de bord présente les principaux facteurs de l'évolution de la situation financière :

Année (01.01.)	Taux de couverture	Degré de couverture	RFV			
			en % fortune	en MCHF	valeur cible (MCHF)	en % valeur cible
2014	53.2%	60.0%	11.4%	372	607	61.2%
2015	53.9%	63.6%	15.2%	543	662	81.9%
2016	54.8%	63.1%	13.2%	481	678	70.9%
2017	55.8%	64.2%	13.0%	494	705	70.1%
2018	56.7%	68.9%	17.7%	735	771	95.3%
2019	58.8%	67.6%	13.1%	559	795	70.3%
2020	<b>61.2%</b>	<b>74.2%</b>	17.5%	850	831	102.3%



Au 01.01.2020, la Caisse suit son plan de recapitalisation, lequel a par ailleurs été renforcé de 1.3 point de taux de couverture pour atteindre 61.2%. Grâce à une performance brute de 11.9% en 2019, la réserve de fluctuation de valeur a pu être entièrement reconstituée et se situe même légèrement au-dessus de sa valeur-cible de 17.1% de la fortune. Le degré de couverture de la Caisse atteint ainsi 74.2%.



## ACTIVITÉS ANNUELLES

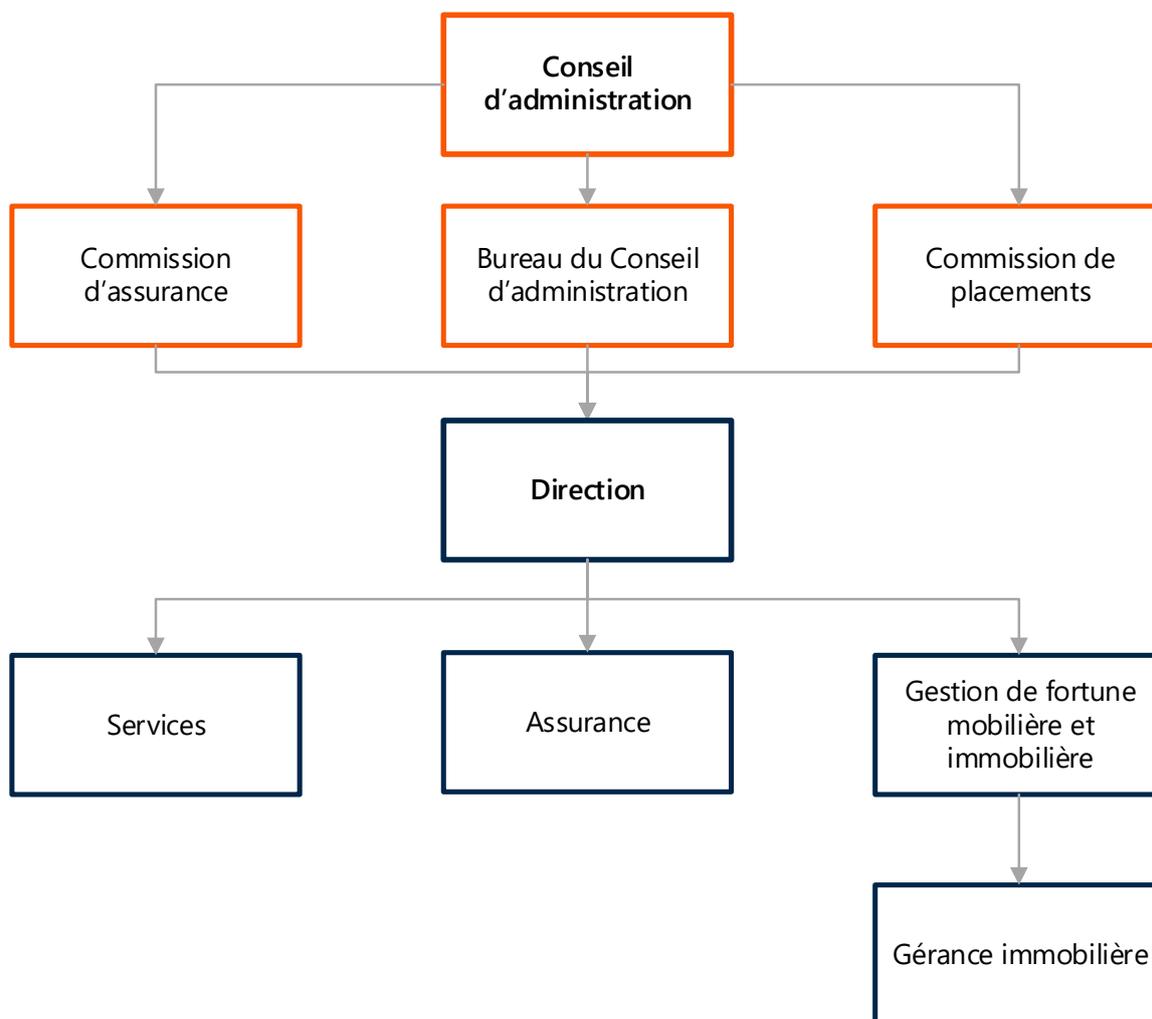
Les principaux travaux et projets menés par la Caisse en 2019 sont résumés ci-après :

- Considérant l'étude de congruence actifs/passifs (ALM) menée par PPCmetrics, la Caisse a mis en œuvre une **nouvelle stratégie de placement** à long terme ajustée au risque et tenant compte du besoin de rendement.
- En juin 2019, la Caisse a remis son **rapport quinquennal au Grand Conseil**, établi conformément aux dispositions de la LCPFPub (art. 49a, al. 2) dans le cadre du suivi de la situation financière de la Caisse et de la réalisation des objectifs liés à la recapitalisation.
- Les Règlements suivants ont notamment été mis à jour :
  - Le **Règlement sur les placements (RPlac)** a été entièrement mis à jour dans le prolongement de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'investissement.
  - Le **Règlement sur les prêts (RPrêts)** a été adapté, avec l'ajout d'une nouvelle disposition relative à l'obligation d'annonce d'un changement de situation du preneur de crédit.
  - Le **Règlement d'organisation (ROrg)** a été modifié pour être en concordance avec la nouvelle organisation de la Caisse.
  - Le **Règlement sur les frais (RFrais)** a fait l'objet de modifications mineures (renvois, terminologies) suite aux adaptations des autres règlements de la Caisse.
- La Caisse a mis un accent particulier sur la **communication** cette année, convaincue que la transparence et l'information sont des éléments essentiels dans un domaine complexe comme la prévoyance professionnelle. Des brochures, des séances d'information ou encore des entretiens individuels sont proposés aux assurés et aux employeurs afin de les informer sur les activités de la Caisse, les prestations ou encore les actualités du 2<sup>ème</sup> pilier.
- La structure de la Caisse a été réorganisée afin d'optimiser les ressources et les processus.



## ORGANISATION

Le Conseil d'administration et la Direction de la Caisse veillent à la réalisation du but de prévoyance, au suivi du plan de recapitalisation, à la mise en œuvre d'une politique de placements efficiente, ainsi qu'à la coordination globale des activités d'assurance, de gérance des immeubles et de l'administration financière.



Le Règlement d'organisation de la Caisse définit entre autres les missions, la composition et le fonctionnement des différents organes, ainsi que les exigences d'intégrité et de loyauté appliquées aux personnes chargées de la gestion de la Caisse.

### 1. ORGANES

Le **Conseil d'administration**, organe suprême de prevoyance.ne, décide des options stratégiques de la Caisse. Il est composé de 18 membres, 9 représentant les employeurs et 9

représentant les assurés, en principe désignés au 1<sup>er</sup> janvier suivant le début de chaque législature cantonale. La liste des membres et de leur appartenance aux Commissions est présentée au chapitre 1.4 de l'annexe aux comptes annuels.

Le Conseil d'administration délègue à la Commission d'assurance et à la Commission de placements la charge de préparer et d'exécuter ses décisions et de surveiller certaines affaires. Il se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent, mais au moins 4 fois par année. Afin que les membres du Conseil d'administration puissent accomplir leur mission, la Direction organise régulièrement des séances de formation à leur intention.

Le **Bureau du Conseil d'administration** prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne). Il est composé du président, du vice-président, ainsi que de deux autres membres. Les présidents des Commissions et la Direction participent aux séances du Bureau avec voix consultative.

La **Commission d'assurance** est composée de 8 membres du Conseil d'administration, avec une composition paritaire (assurés et employeurs). Elle se charge notamment de proposer les taux d'intérêt crédités et les adaptations relatives aux paramètres techniques du plan de prévoyance, ainsi que d'assurer le suivi des règlements concernant l'assurance.

La **Commission de placements** est également composée de 8 membres du Conseil d'administration, avec une composition paritaire (assurés et employeurs). Elle est chargée, entre autres, de proposer la stratégie de placements, de prendre les décisions relatives aux biens immobiliers (acquisition, vente, rénovation, etc.) et d'attribuer de manière globale les mandats de gestion (mobilière et immobilière).

## 2. DIRECTION ET ÉQUIPE

La Direction de la Caisse, avec l'aide du personnel de l'Administration, est chargée de la gestion de la Caisse. Elle propose notamment aux Commissions, puis au Conseil d'administration, les adaptations nécessaires de la réglementation, informe les assurés et les employeurs et gère les relations avec les tiers. La Direction conduit également la gérance des immeubles ([gerance.ne](http://gerance.ne)).

Au 31.12.2019, la gestion courante de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) est menée par une équipe de 38 collaborateurs (et 3 apprentis), représentant 34.75 employés équivalents plein temps (EPT) (42 collaborateurs (et 3 apprentis) pour 38.2 EPT au 31.12.2018) organisés en trois secteurs :

- Assurance ;
- Gestion de fortune mobilière et immobilière (dont fait partie intégrante la Gérance) ;
- Services.

Les services comprennent la comptabilité, l'informatique, le contrôle interne, le secrétariat de direction et les ressources humaines.

Le détail de l'organigramme de l'Administration se trouve sur le site Internet de la Caisse.



### 3. CONTRÔLES

Tous les membres des organes et de l'Administration, ainsi que les mandataires externes impliqués dans la gestion et l'administration de la fortune, doivent une fois par année signer une déclaration de loyauté et informer ainsi des relations d'intérêts susceptibles d'altérer leur indépendance.

[prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) est notamment membre de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) et soumise à sa charte, impliquant le respect d'un code de bonne conduite.

L'organe de révision vérifie chaque année le respect des prescriptions relatives à la loyauté en matière de gestion de fortune. Il vérifie également l'existence du contrôle interne de la Caisse. La dernière évaluation des risques, tant stratégiques qu'opérationnels, a été effectuée fin 2015. Les risques liés aux processus de gestion sont évalués à chaque revue des matrices de risques et contrôles.

Les rapports trimestriels de la Caisse permettent de contrôler régulièrement la situation financière et statistique (degré de couverture, réserve de fluctuation de valeur, budget de fonctionnement de la Caisse, effectifs, etc.) et de prendre des mesures si nécessaire (pilotage et tableaux de bord).



## ASSURANCE

D'importants changements auront été engagés au sein de la Caisse ces dix-huit derniers mois avec à la fois la consolidation de l'assise financière et le renforcement des bases structurelles. Cela s'est traduit plus particulièrement par le passage à la primauté des cotisations, le renforcement de l'avoir de vieillesse des assurés plus concernés par ce changement (dispositions transitoires), l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25%, la constitution d'une provision pour abaisser ce paramètre à 1.75% si les normes fédérales venaient à l'exiger, le renforcement du chemin de croissance et la constitution entière de la réserve de fluctuation de valeur (RFV).

En outre, comme pour le reste de la Caisse, une optimisation de l'ensemble des processus et la réorganisation complète des activités a été engagée pour réduire les coûts, tout en renforçant – cependant et dans le même temps – les outils à disposition (communication, brochures, vulgarisation et séances d'information) et, d'une manière générale, le soutien aux assurés. L'évolution des services, de la communication et des dispositifs sont en plein développement et sont un des fers de lance de la Caisse, avec l'évolution de la dynamique de la relation grâce à la digitalisation, pour s'approcher encore davantage des assurés et employeurs affiliés. La crise de ce début d'année 2020 aura confirmé les lignes directrices engagées quant à la transformation du processus opérationnel et toute l'importance de la digitalisation, notamment par les accès à distance et la GED intégrée (gestion électronique des documents).

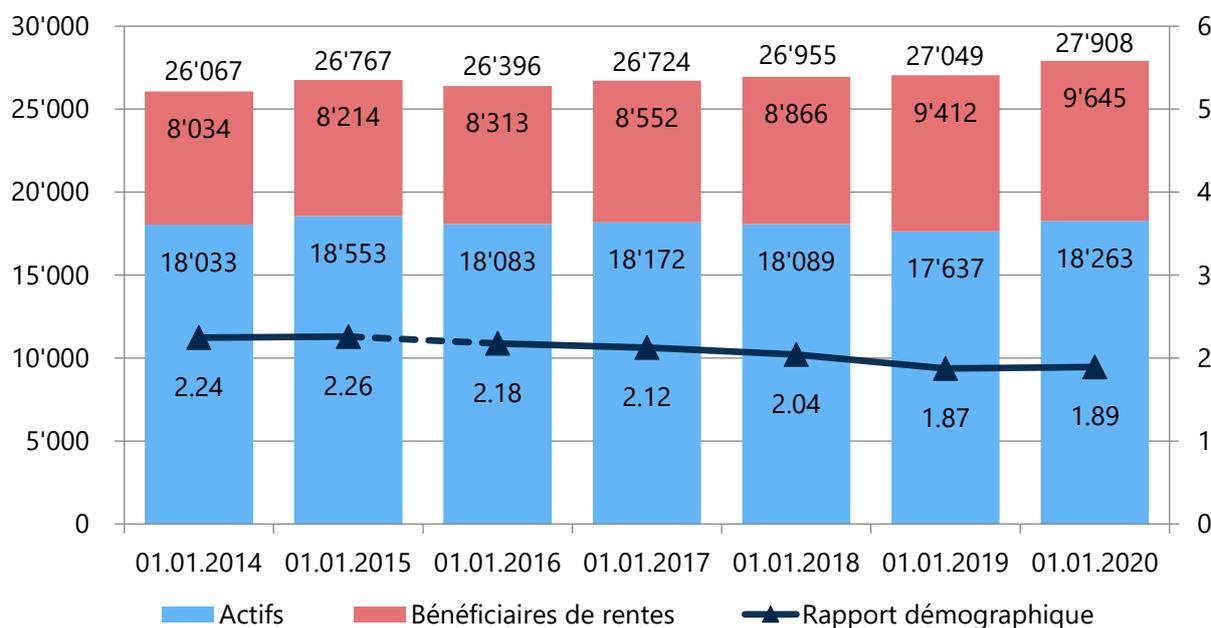
L'évolution démographique et l'environnement de taux bas persistants continuent d'être l'objet de toute notre attention après avoir été au cœur des récentes réformes. La Caisse aura surtout profité de l'excellent rendement 2019 pour continuer à consolider ses fondations (prudence et vision à long terme).

Durant l'année 2019, le nombre de départs en retraite est revenu à la normale, voire même plutôt en dessous, après une année 2018 extraordinaire (très nombreux départs anticipés).



## 1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

Le graphique suivant présente l'évolution des effectifs (actifs et bénéficiaires de rentes) :

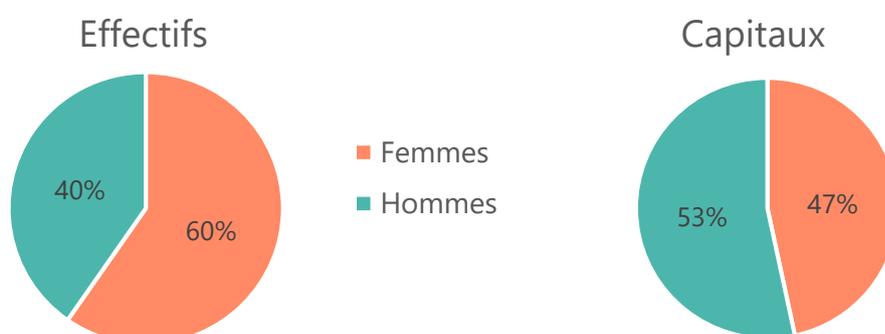


L'effectif global de la Caisse a augmenté de manière importante au 01.01.2020. Cette évolution est expliquée en partie par l'intégration des assurés de l'ex-FPMSP (283 actifs et 85 rentiers), mais également par un nombre plus important de nouvelles affiliations pendant l'exercice 2019.

Cette évolution positive du nombre d'assurés actifs permet une légère hausse du rapport démographique, stabilisant quelque peu la tendance à la baisse constatée depuis 2015.

### Actifs

L'effectif des assurés actifs est constitué de 60% de femmes et 40% d'hommes. La répartition de leurs capitaux de prévoyance est toutefois différente avec 47% pour les femmes et 53% pour les hommes. Si les avoirs de prévoyance des femmes sont moindres, cela est en partie expliqué par des emplois à temps partiel, ainsi que des carrières parfois interrompues.



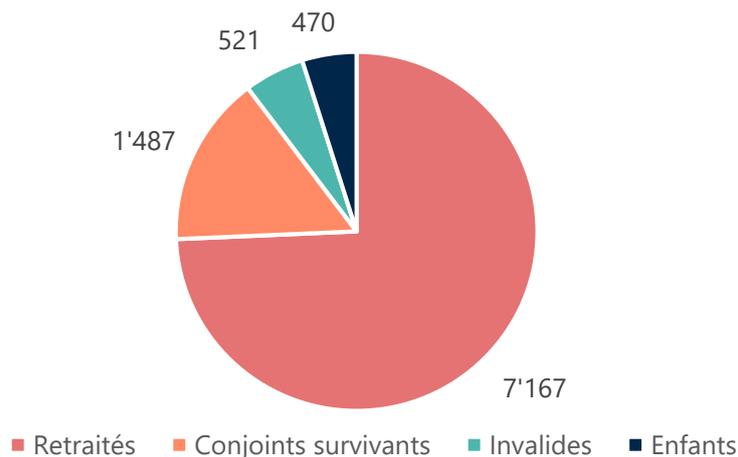
L'âge moyen des assurés actifs est stable par rapport aux années précédentes et reste légèrement inférieur à 44 ans.

## Bénéficiaires de rentes

Le nombre de bénéficiaires de rentes augmente encore cette année suite notamment à l'intégration des 85 rentiers de l'ex-FPMSP. La répartition des différents bénéficiaires reste toutefois identique à l'année précédente, avec près de 75% de retraités.

Proportionnellement, l'évolution la plus marquée par rapport à l'année précédente est celle des invalides (+6.8%), suivie de celle des enfants (+3.8%), des retraités (+2.3%) et des conjoints survivants (+1.4%).

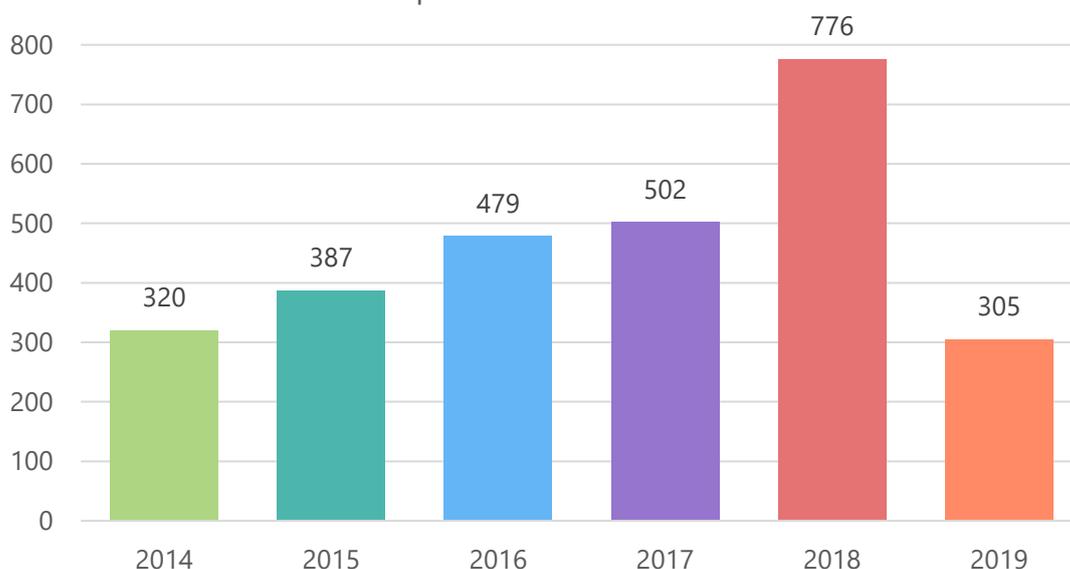
Nombre de bénéficiaires de rentes



## Départs à la retraite

Les départs à la retraite des six derniers exercices sont présentés dans le graphique ci-après. Si la réforme du 01.01.2019 a eu pour effet une augmentation importante du nombre de départs durant l'année 2018, elle explique également la baisse du nombre de nouvelles retraites en 2019, de nombreux assurés ayant anticipé leur retraite avant le changement de primauté.

Départs à la retraite

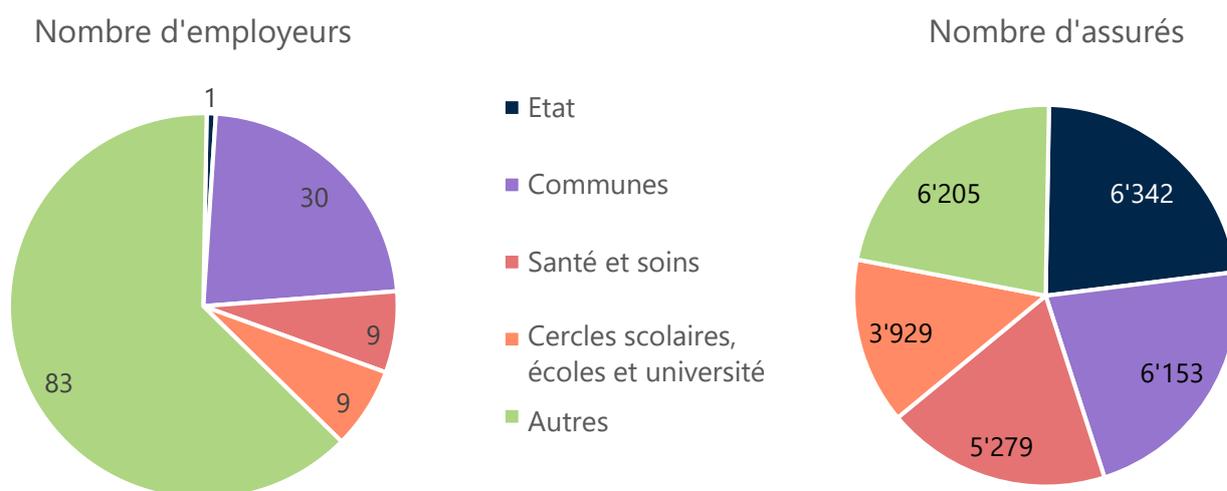


## 2. EMPLOYEURS

prevoyance.ne compte 132 employeurs affiliés au 01.01.2020. L'Etat, les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, les communes<sup>3</sup> sont notamment affiliés, ainsi que de nombreux employeurs publics et parapublics du canton de Neuchâtel.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des employeurs et de leurs assurés par domaine d'activité.

La catégorie *Autres* regroupe les employeurs qui ne sont pas parties aux quatre catégories principales, dont font partie toutes les associations, fondations et autres institutions affiliées.



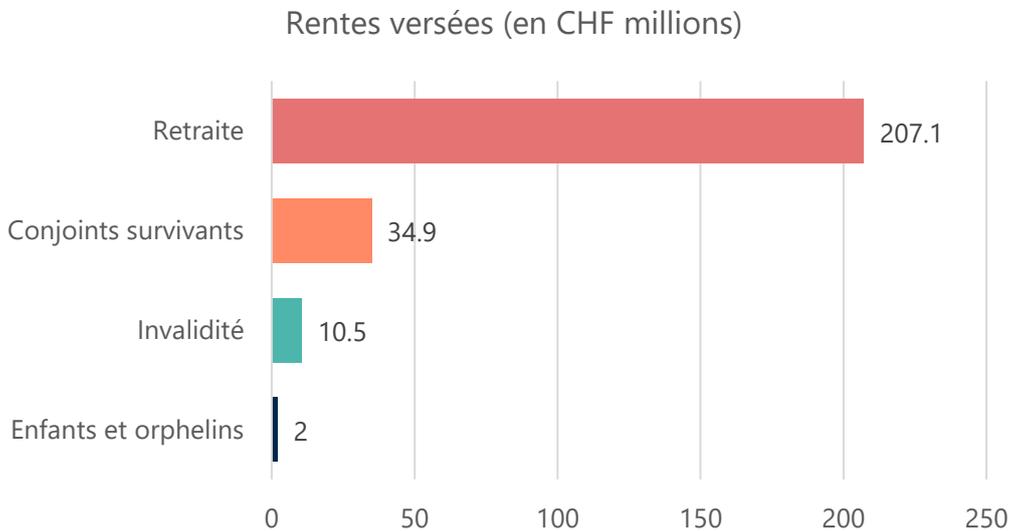
Il convient de noter que les écoles postobligatoires du Canton, ainsi que les cercles scolaires communaux, font partie de l'Etat, respectivement des Communes. Le nombre d'assurés dans le domaine de l'enseignement s'élève dès lors à 7'105 (4'645 actifs et 2'460 rentiers), contre les 3'929 (2'674 actifs et 1'255 rentiers) indiqués dans le graphique.

<sup>3</sup> à l'exception d'une seule.

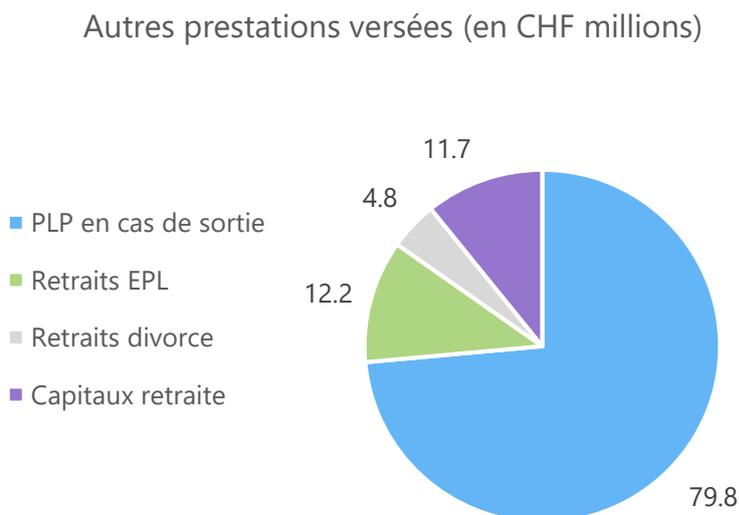


### 3. PRESTATIONS

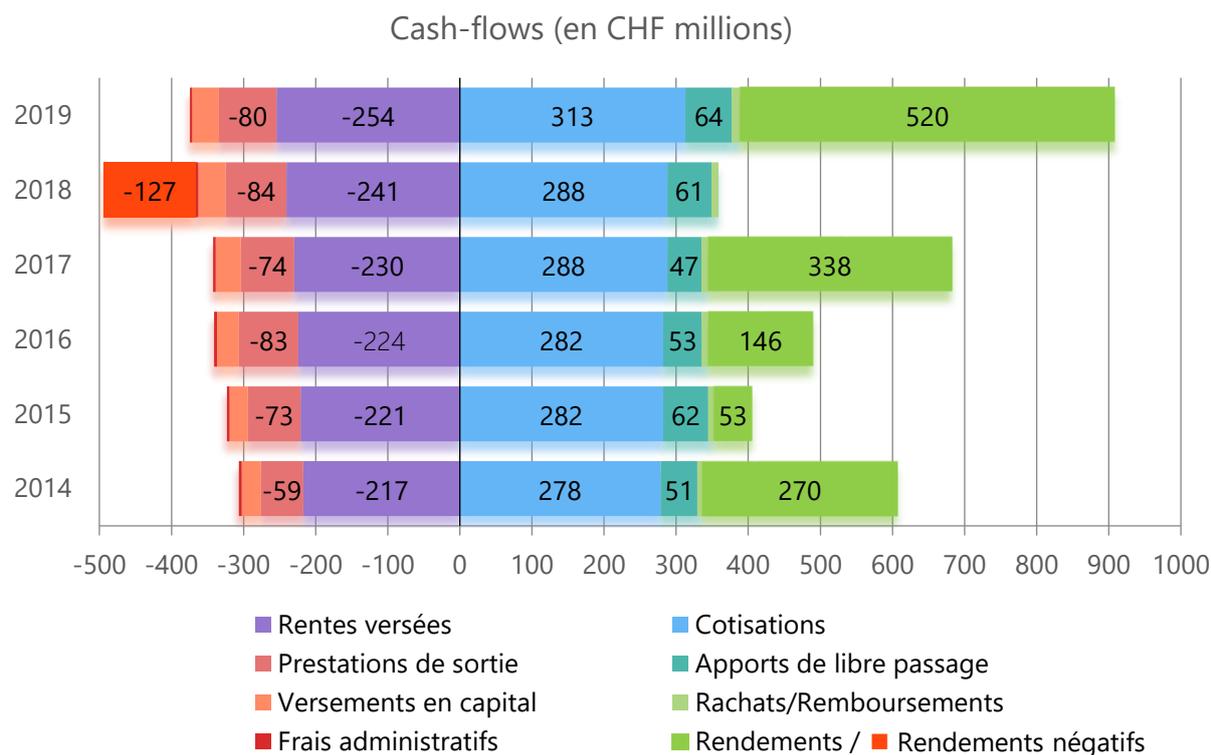
La Caisse a versé en 2019 un total de CHF 254 millions de rentes (CHF 240 millions en 2018), soit en moyenne CHF 21 millions par mois. Ces rentes sont composées de plus de 80% de rentes de retraite, y compris les rentes pont-AVS temporaires.



En parallèle des rentes mensuelles, la Caisse a également versé près de CHF 110 millions de prestations sous forme de capital (plus de CHF 120 millions l'année précédente), telles que des versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement (EPL) ou de divorce, ainsi que des capitaux retraite. La majorité de ces versements sont toutefois les prestations de libre passage (PLP) des assurés sortants, qui sont habituellement transférées à leur nouvelle institution de prévoyance.



## 4. CASH-FLOWS



L'évolution depuis 2014 des différents cash-flows relatifs à l'assurance et des rendements est présentée dans le graphique ci-dessus. Le montant des rentes versées augmente sensiblement depuis 2014, résultat de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Celui-ci a été encore accentué, avec un nombre important de départs à la retraite juste avant le changement de primauté. Si l'évolution des cotisations était relativement stable jusqu'en 2018, l'augmentation importante constatée en 2019 provient principalement de l'augmentation des taux de cotisations, mais est soutenue également par la hausse du nombre d'assurés actifs.

Les rendements réalisés représentent également une part substantielle des revenus de la Caisse, avec toutefois des variations importantes selon les années dues à la volatilité des marchés financiers. L'excellente année 2019 permet à la Caisse d'afficher son meilleur résultat depuis sa création en 2010 (CHF 520 millions).

Il convient de noter que ce graphique illustre uniquement les entrées/sorties de capitaux, mais ne considère pas la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes, à charge de la Caisse. Les versements de CHF 200 millions et CHF 60 millions des employeurs au 01.01.2019 pour les mesures compensatoires et la contribution unique d'assainissement ne sont pas non plus présentés dans le graphique.

## PLACEMENTS

Les marchés ont débuté 2019 en fanfare. Portés par le développement favorable des négociations entre les États-Unis et la Chine au sujet de leur conflit commercial, ils ont rapidement récupéré le terrain perdu en décembre 2018. Les bons résultats publiés par les sociétés et la bonne santé de l'économie américaine ont ensuite contribué à la poursuite de la hausse jusqu'à fin avril. La tendance s'est toutefois inversée en mai. Estimant que les négociations n'avançaient pas assez vite, le président américain Donald Trump a augmenté les droits de douane sur les produits chinois provoquant une escalade du conflit et un repli des marchés.

Cependant, ils sont repartis à la hausse dès le mois de juin grâce au soutien des banques centrales. En effet, pour contrer le ralentissement de l'économie mondiale provoqué par l'enlisement du conflit, la Réserve fédérale américaine (Fed) a coupé ses taux directeurs d'un quart de point de pourcentage à trois reprises au cours du second semestre pour les fixer entre 1.50% et 1.75%, mettant ainsi fin au cycle de hausse des taux entamé fin 2015. De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a également baissé son taux directeur de dix points de base à -0.50% et mis en place un nouveau programme d'assouplissement quantitatif.

Ces interventions ont contribué à la poursuite de la tendance haussière et l'annonce, en fin d'année, de la signature imminente de la première phase d'un accord commercial entre la Chine et les États-Unis a poussé les marchés vers de nouveaux sommets historiques.

Dans ce contexte de baisse de taux, les obligations suisses et en monnaies étrangères ont terminé l'année en hausse. Les actions ont affiché des performances exceptionnelles. La bourse suisse a grimpé de 30.6%. Le marché américain a gagné 31.5%<sup>4</sup>. En Europe, les performances vont de 33.8% à Milan à 25.5% à Francfort, en passant par 30.5% à Paris. Quant au Japon, il a terminé en hausse de 20.7%.

Exprimés en dollars, les marchés émergents ont grimpé de 18.4%, après avoir affiché une baisse de 14.6% en 2018. Dans un environnement difficile en raison de la guerre commerciale, ils ont profité de l'élan d'optimisme affiché par les bourses mondiales en fin d'année. Exprimée en francs suisses, la performance est légèrement inférieure (+16.3%) puisque le dollar a baissé de 1.7% sur l'année. Quant à l'euro, il a bouclé en baisse de 3.7%.

### 1. PERFORMANCE DE LA CAISSE

En 2019, la Caisse a enregistré une performance brute de +11.89% (-2.87% en 2018). Après déduction des frais de gestion et d'administration de 0.22%<sup>5</sup> (0.24% en 2018), la performance nette de la Caisse est de +11.67% (-3.11% en 2018). La baisse des frais de gestion de la fortune

<sup>4</sup> Sauf indication contraire, les performances sont exprimées dans la monnaie du marché.

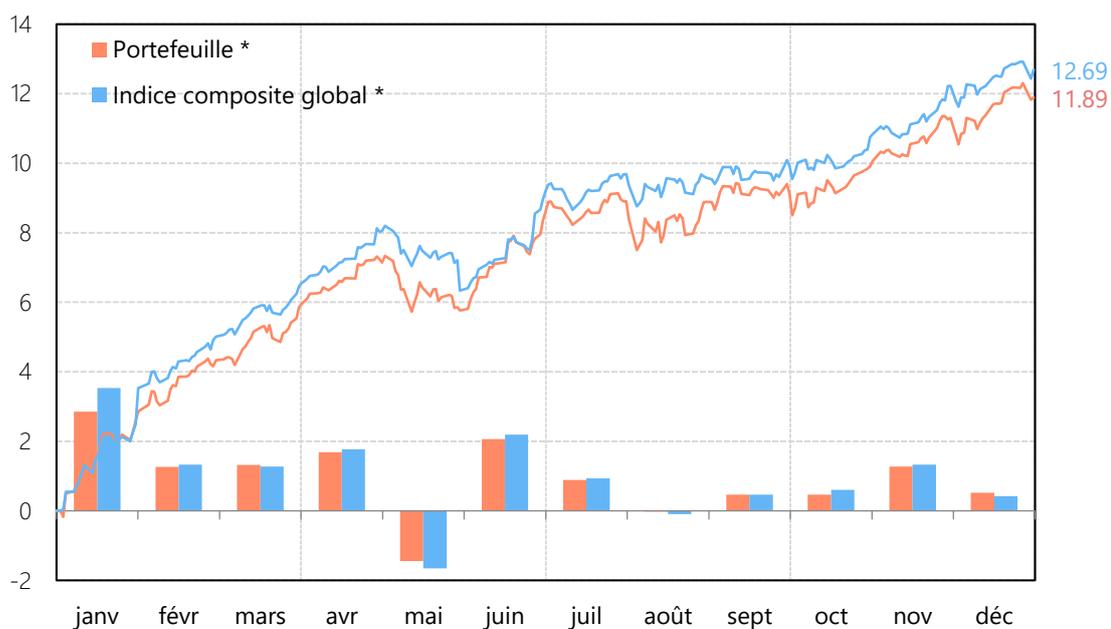
<sup>5</sup> Les frais d'administration ne contiennent pas les frais TER (Total Expense Ratio) liés aux titres, ni les frais de gestion de l'immobilier direct car ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la performance brute.



représente une diminution de l'ordre d'un million, laquelle s'ajoute à la réduction de 13% des frais d'administration et pour lesquels un mouvement d'ampleur identique est attendu pour 2020 (cf. compte d'exploitation). Les excellentes performances des marchés se sont traduites par une augmentation du total de l'actif de la Caisse d'environ CHF 537 millions. Le total de l'actif se monte ainsi à CHF 4.9 milliards au 31.12.2019 (CHF 4.4 milliards au 31.12.2018).

Le portefeuille a réalisé une sous-performance de 0.8% par rapport à son indice de référence. Elle s'explique par les surpondérations des liquidités et des prêts et par les sous-pondérations des actions internationales et de l'immobilier indirect. Le temps nécessaire à la mise en place de la nouvelle stratégie de placements ainsi que l'investissement des CHF 260 millions encaissés au début de l'exercice expliquent en grande partie cette sous-performance. Cette dernière a été légèrement réduite par les sous-pondérations des obligations et de l'immobilier direct, ainsi que par une bonne sélection de titres dans les actions suisses et les obligations d'entreprises.

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la performance brute du portefeuille et de son indice composite global en 2019 (données en %) :

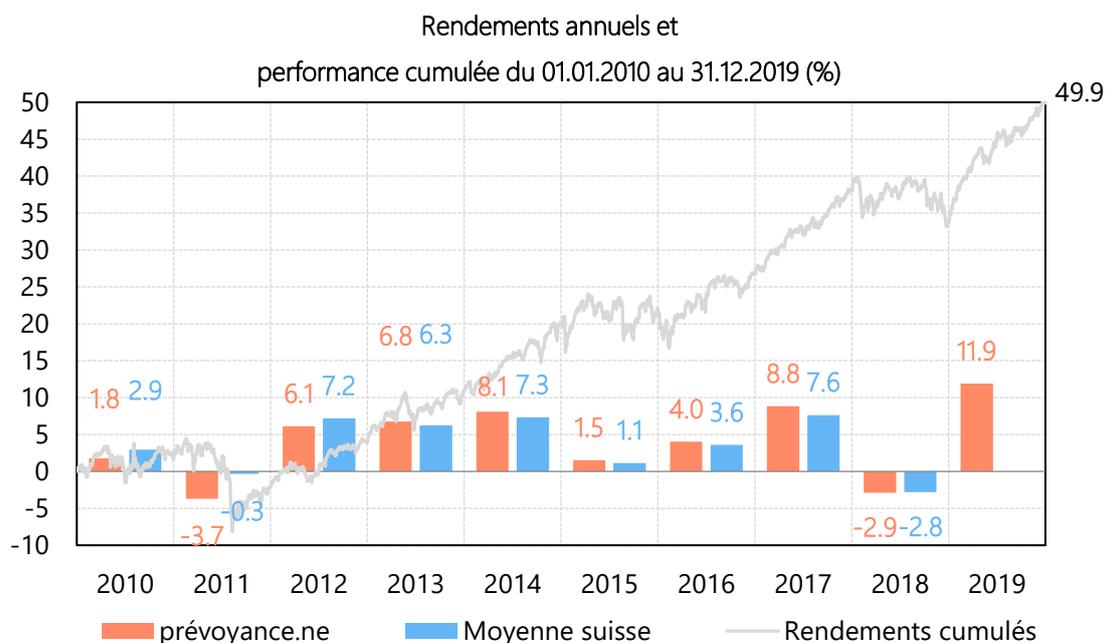


Lignes : rendements quotidiens cumulés (%); Barres : rendements mensuels (%)

\* Couvert contre le risque de change.

Les rendements annuels de la Caisse - en comparaison à la moyenne des caisses de pensions suisses - et l'évolution de la performance depuis le 01.01.2010, sont présentés dans le graphique ci-après. La performance annuelle moyenne sur la période s'élève à 3.3%.





\* Moyenne suisse selon les études sur les caisses de pension en Suisse de Swisscanto. La valeur 2019 n'est pas encore disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

Grâce à une gestion optimale des limites à partir desquelles les taux d'intérêt négatifs sont facturés à la Caisse par les différentes banques partenaires, les liquidités ont généré un rendement proche de zéro en 2019 (+0.1%).

Dans cet environnement de marchés haussiers, le rendement positif des prêts (+2.2%) a parfaitement rempli son rôle de stabilisateur du résultat global de la Caisse.

Sur l'année, le portefeuille des obligations suisses a affiché une performance positive et légèrement supérieure à l'indice (+3.1% contre +3.0%). Quant aux obligations en monnaies étrangères, elles ont fait mieux que leur indice (+6.9% contre +6.4%).

Après une année 2018 difficile (-7.4%), le portefeuille des actions suisses a affiché une hausse exceptionnelle de 31.9% en 2019, devant son indice (+30.6%). Les actions internationales ont grimpé de 24.9% contre 24.8% pour leur indice et les marchés émergents ont gagné 16.0%, faisant moins bien que leur indice (+16.3%).

Le rendement direct des immeubles, basé sur le résultat d'exploitation, a atteint 3.3%. Cependant, conformément à la stratégie de gestion du parc immobilier, le rythme soutenu des rénovations a péjoré le rendement du capital, basé sur le résultat hors exploitation, qui s'est établi à -1.1%<sup>6</sup>. Les immeubles ont ainsi affiché un rendement net de 2.2% pour 2019. La performance est légèrement inférieure à celle de l'indice de référence fixé en début d'année (+2.3%).

L'immobilier indirect a grimpé de 18.1%, mais a fait moins bien que son indice (20.7%) en raison des fondations immobilières et des placements non cotés.

<sup>6</sup> Le rendement du capital se compose du résultat de l'évaluation annuelle des immeubles, des corrections de valeur des immeubles en rénovation et des charges/recettes des ventes immobilières.

Le private equity a terminé l'année en hausse de 19.1% contre un indice à 25.4% et constitue la troisième meilleure source de performance pour la Caisse.

## 2. GOUVERNANCE ET STRATÉGIE DE PLACEMENTS

La stratégie de placements a pour objectif de maintenir un portefeuille concentré, pour l'essentiel, sur les classes d'actifs traditionnelles (obligations, actions, immobilier suisse), afin d'optimiser le ratio rendement/risque, améliorer la transparence, éviter les risques des placements alternatifs (hedge funds, matières premières, etc.) et réduire les frais. La Caisse investit toutefois dans le private equity.

La Caisse gère le 60% de sa fortune de manière indicielle<sup>7</sup>. Les liquidités, les prêts et l'immobilier direct sont gérés en interne par le secteur gestion de fortune. La gestion des autres classes d'actifs est confiée à des mandataires externes reconnus dont la liste figure à l'annexe aux comptes annuels au chapitre 6.1.

La stratégie de placements s'accompagne également de la volonté de ne pas effectuer de gestion tactique, d'où l'existence d'un mécanisme de rebalancement systématique. Le portefeuille est ainsi réaligné sur l'allocation stratégique dès qu'une classe d'actifs touche sa borne inférieure ou supérieure.

La Caisse couvre stratégiquement son exposition aux risques de change sur ses investissements en devises étrangères, afin de réduire la volatilité du portefeuille global. Les objectifs de couverture monétaire sont fixés à 100% pour les obligations étrangères, à 100% pour le private equity et à 40% pour les actions étrangères.

Du point de vue de la gouvernance, le respect de l'allocation stratégique et la surveillance des risques sont également assurés par un contrôleur externe indépendant (investment controller). Il en est de même au sujet du parc immobilier, puisqu'un expert externe participe à l'évaluation annuelle des immeubles. Finalement, la Caisse accorde une grande importance à la transparence des coûts et à l'information qu'elle souhaite transmettre aux assurés et employeurs affiliés.

## 3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE PLACEMENTS

Suite au changement de plan d'assurance et afin d'améliorer encore la diversification du portefeuille, le Conseil d'administration a, sur la base d'une étude de congruence actif-passif menée au second semestre 2018 et validée le 15.01.2019, adopté une nouvelle allocation stratégique. Les opérations de mise en œuvre se sont déroulées tout au long de l'année. Au 1<sup>er</sup>

---

<sup>7</sup> La gestion passive ou indicielle a pour objectif de répliquer les performances d'un indice de référence. Par contre, la gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché.



trimestre, les prêts (-2.5%) et les obligations en monnaies étrangères (-3.0%) ont été diminuées au profit des obligations suisses (+5.5%). L'immobilier direct a été réduit<sup>8</sup> et compensé par des investissements en immobilier indirect (+3.0%). Au 2<sup>ème</sup> trimestre, le private equity a été augmenté, suite à la sélection d'un nouveau véhicule de placement, au détriment des actions émergentes (+1.0%). Après s'être déterminée au 3<sup>ème</sup> trimestre pour un style de gestion passif et avoir sélectionné au 4<sup>ème</sup> trimestre un nouveau gérant, la Caisse a investi en actions internationales small cap le 31.01.2020 (+2.0% au détriment des actions internationales large cap). Le total des opérations d'alignement se monte à environ CHF 700 millions.

L'apport de CHF 260 millions des employeurs – pour les mesures compensatoires liées au changement de plan d'assurance et pour la contribution unique d'assainissement – a été versé courant janvier 2019 pour être investi lors de l'ajustement du portefeuille sur la nouvelle stratégie.

La Caisse continue d'offrir des conditions de prêts hypothécaires à taux fixe en ligne avec le marché.

Le suivi trimestriel de la performance des mandataires externes a conduit au maintien des relations d'affaires tout au long de l'exercice 2019.

## 4. DURABILITÉ

Si le mandat légal se polarise sur l'obligation de placer la fortune de manière à garantir un rendement suffisant pour rémunérer les capitaux de prévoyance, l'engagement de la Caisse s'étend volontairement au-delà de son devoir fiduciaire.

La Caisse agit depuis plusieurs années, en tant qu'investisseur responsable, en exerçant ses droits de vote afin de protéger son capital à long terme.

Dans le cadre de ses préoccupations d'investisseur, elle porte aussi une attention toute particulière aux problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'ensemble de ses placements. Comme moyen d'action prioritaire, elle a choisi la voie de l'engagement actionnarial par le biais de dialogues et d'initiatives avec les sociétés cotées en Suisse et à l'étranger dans le but d'influencer leur rapport à l'environnement, mais également de manière plus vaste, en abordant les thèmes de la responsabilité sociale et de gouvernance.

En 2011, elle est devenue membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse et s'est engagée en tant que membre fondateur de l'Ethos Engagement Pool International en janvier 2017. La Caisse participe ainsi, chaque année, à l'élaboration des thèmes de dialogue portant sur la responsabilité environnementale et sociale, ainsi que la gouvernance d'entreprise. Durant l'année 2019, elle a été ainsi engagée dans plus de seize initiatives. La plus importante est la *Climate Action 100+*. La pression des 300 investisseurs réunis dans le cadre de cette initiative a permis d'engager des mesures de réduction des émissions des 100 principaux émetteurs de

---

<sup>8</sup> Compensation en raison d'une réduction structurelle de l'immobilier direct.



gaz à effet de serre de l'économie mondiale pour une transition propre et en respectant *l'Accord de Paris*.

Afin de connaître expressément le positionnement de son portefeuille en termes d'investissement responsable, la Caisse effectue d'autres analyses spécifiques à l'exemple de celles organisées par l'Office fédéral de l'environnement (test pilote de compatibilité climatique) ou sous l'angle des critères ESG (Environnemental – Social – Gouvernance).

Les mandataires, sélectionnés par la Caisse pour la gestion de la fortune mobilière, appliquent les critères d'exclusion, ordonnances, conventions et accords internationaux signés par la Suisse. Ainsi, le portefeuille n'est pas investi dans les fabricants de mines antipersonnel, ni d'armes à sous-munitions. De plus, la majeure partie des gérants sélectionnés appliquent des critères ESG dans leur processus d'investissement ou ont ratifié les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI).

Des critères de durabilité sont également appliqués au maintien et au développement du parc immobilier. La Caisse a mis en œuvre un vaste programme d'assainissement de ses immeubles, afin d'améliorer le coefficient énergétique du parc. Lors de ses rénovations, elle privilégie l'utilisation de sources d'énergies renouvelables, notamment le solaire et le photovoltaïque, le chauffage à distance, les pompes à chaleur (PAC) ou encore les pellets. Elle a également intégré des solutions de gestion d'autoconsommation pour les communautés. Les locataires bénéficient de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque installée sur le toit de leur immeuble à un coût de l'énergie plus favorable. Par ailleurs, la Caisse améliore son bilan carbone en réduisant les énergies fossiles et en poursuivant l'assainissement énergétique. Finalement, les immeubles du parc bénéficient du Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments (CECB). Ce dernier donne une image complète de l'efficacité énergétique globale du parc immobilier et des développements à mener.

Ce thème de la durabilité est l'objet d'une brochure informative de la Caisse, pour davantage de détails.



## 5. PARC IMMOBILIER

Le parc immobilier de la Caisse se compose de :



Le taux de vacance du parc s'élève à 6.45% au 31.12.2019 (4.49% au 31.12.2018), hors immeubles en rénovation. Cette augmentation significative provient de plusieurs facteurs tels que l'offre excédentaire de logements neufs disponibles sur le marché, le niveau de taux d'intérêts bas favorisant l'accession à la propriété, ainsi que la diminution de la population dans certaines régions périphériques.

Malgré une qualité de rénovation correspondant aux exigences de la location actuelle et une adaptation des prix de location au marché, les appartements ne disposant pas d'ascenseurs, ainsi que les objets de plus de 4 pièces, sont toujours moins prisés. A contrario, les petits appartements entre 2 et 3 pièces restent recherchés.

Par la mise en œuvre de son processus de rénovation à long terme, la Caisse tient à valoriser son patrimoine immobilier à long terme. Elle planifie et gère les travaux de construction, d'entretien courant, ainsi que des projets plus particuliers tels que l'étude de transformation d'immeubles existants, de densification, de viabilisation de terrains, de développement de plans de quartiers, d'études de projets de construction, ainsi que la démolition/reconstruction d'immeubles.

Dans le cadre de son programme d'assainissement, la Caisse évalue les différentes options afin d'améliorer les coefficients énergétiques et favorise, à chaque fois que cela est possible, la transition vers des sources énergétiques à caractère durable, telles que le chauffage aux pellets, les pompes à chaleur (PAC) ou l'autoconsommation électrique par la production photovoltaïque.



La construction des immeubles sis Helvétie 93-95 et Helvétie 97-99 est arrivée à son terme, ainsi que la rénovation des immeubles sis Eclair 10-16 à La Chaux-de-Fonds.

**Helvétie 93-95 et 97-99, La Chaux-de-Fonds : nouvelles constructions.**



Avant



Après



Avant



Après

**Eclair 10-16, La Chaux-de-Fonds : rénovation complète de l'immeuble.**

Copyright : architectes.ch.



Avant



Après

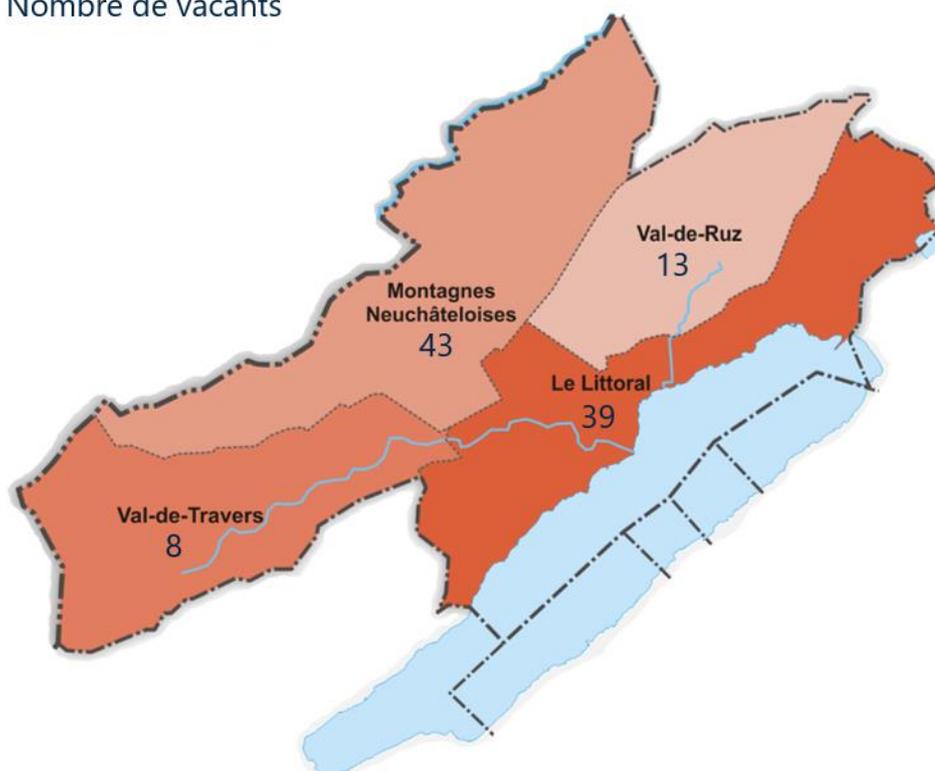


## 1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

gérance.ne œuvre exclusivement pour la Caisse. Elle y est intégrée depuis 2012 et gère environ 45% des appartements propriété de prévoyance.ne, sans compter les locaux administratifs, surfaces commerciales, magasins et autres objets. Elle est soumise, tout comme les autres gérances externes, aux instructions de gestion édictées par la Caisse.

Sur la carte ci-dessous, gérance.ne a inventorié, au 31 décembre 2019, 103 appartements vacants, en travaux ou prêts à la location sur un total de 1'739 logements.

Nombre de vacants



Durant toute l'année 2019 et au vu de l'augmentation des appartements vacants dans le canton de Neuchâtel, plusieurs mesures ont été prises afin d'améliorer la visibilité de gérance.ne et ainsi de la faire connaître d'un plus grand nombre d'acteurs.

Pour ce faire, le nombre d'annonces en ligne a été augmenté sur le site Immoscout24.ch avec des parutions coordonnées et planifiées. En outre, des encarts publicitaires paraissent à intervalle régulier dans la rubrique immobilière de la presse locale sous le slogan : *gérance.ne, la bonne adresse pour trouver la vôtre.*

Afin de renforcer la communication aux locataires, le site Internet de la gérance a été amélioré par l'accès à diverses fiches d'information, ainsi qu'à une foire aux questions (FAQ) dans le but de renseigner de manière très précise les locataires et tenter d'infléchir les nombreux appels téléphoniques.



gérance.ne a commencé à utiliser un outil informatique permettant les visites virtuelles d'appartements. Ainsi, de potentiels locataires peuvent visiter virtuellement à 360° toutes les pièces d'un appartement et ce, depuis leur tablette, smartphone ou autre objet électronique. Cette digitalisation nécessite bien entendu une préparation en amont (prises de vue et montage en lien avec les plans). Toutefois, l'économie de temps est substantielle en regard des visites individuelles sur site. En particulier, et sur demande du locataire, des baux à loyer peuvent être signés sans aucune visite sur le site géographique. Du côté des internautes, les retours sont également très positifs étant donné que ce service est peu proposé par la plupart des autres gérances.

La gestion électronique des documents (GED) a fait l'objet de plusieurs études et travaux permettant à la gérance immobilière de passer à la phase d'exploitation en 2020.

## 2. SINISTRE DU 21 JUIN AU VAL-DE-RUZ

Les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le Val-de-Ruz ont provoqué d'importants dégâts, principalement dans deux bâtiments de Dombresson (Allée de Peupliers 2-2a et 4-4a) et à Villiers (La Champey 3), en ce qui concerne les immeubles de la Caisse. Plusieurs appartements et locaux communs ont été endommagés voire détruits. Suite à ce sinistre, les locataires ont dû être provisoirement déplacés, à l'hôtel dans un premier temps et par la suite dans des logements disponibles dans d'autres bâtiments. Le montant du sinistre s'élève à CHF 740'000.- (au jour de l'établissement de ce rapport). Le dossier est traité conjointement avec l'ECAP.

## 3. MUTATIONS DE LOCATAIRES ET TRAVAUX

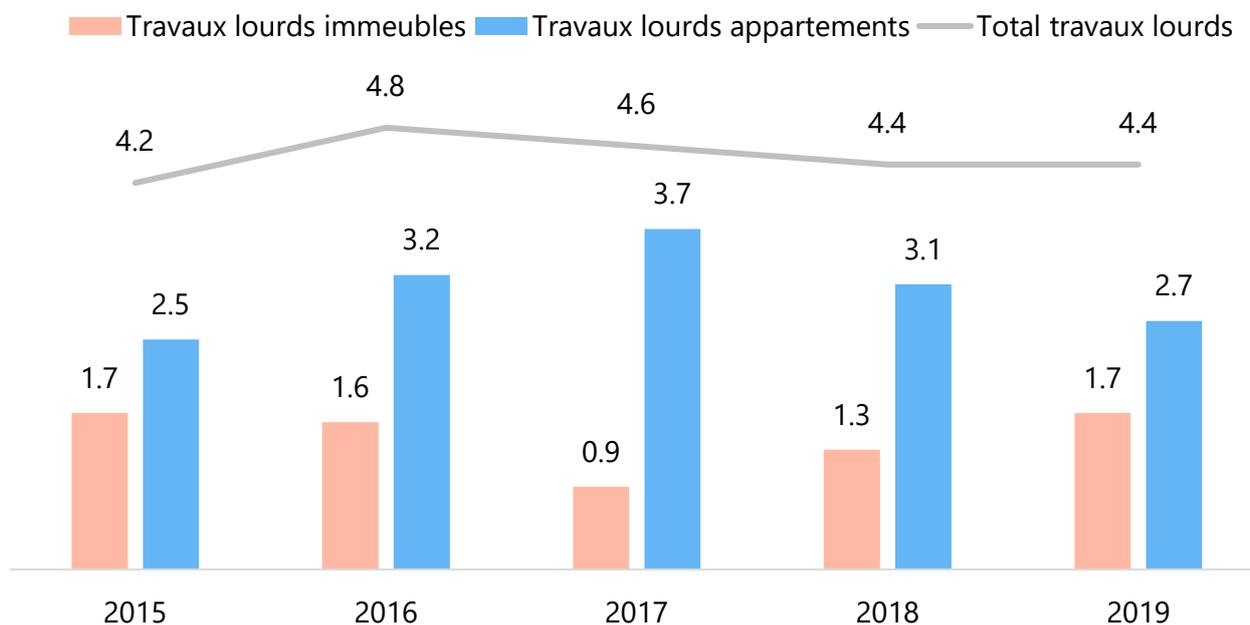
Pour 2019, gérance.ne a enregistré 391 mutations de locataires d'appartements : entrées, sorties et mise en location de nouveaux logements rénovés.

Notons encore, pour cette année 2019, le départ définitif de 33 locataires des immeubles de la rue des Petits-Clos 39-41 et 43 à Fleurier, en raison de l'obsolescence des bâtiments existants et du projet de construction de nouveaux immeubles avec appartements adaptés selon la norme sur le site. La proximité du home voisin permettra de créer des synergies intéressantes sur demande des locataires.

Au vu des efforts consentis par prévoyance.ne afin d'entretenir son parc immobilier pour maintenir sa valeur et optimiser les rendements, des rénovations complètes sont, dans la plupart des cas, entreprises lors de déménagements/mutations de locataires.



Le graphique ci-dessous illustre la progression des travaux de rénovation "lourds" en millions de francs, entrepris par [gerance.ne](http://gerance.ne), dans les immeubles et dans les logements depuis 2015.



Ces diverses rénovations conduisent à une amélioration du standing et à la mise aux normes des divers locaux. L'état locatif et le rendement global des immeubles concernés par ces travaux à plus-value sont dès lors augmentés.

Pour tous les logements entièrement rénovés, une adaptation du loyer est effectuée selon des critères généraux tels que le standing de l'appartement, la localisation et les infrastructures à proximité de l'immeuble.

Certaines rénovations partielles d'immeubles sont aussi dirigées par [gerance.ne](http://gerance.ne), telles que les changements de fenêtres, rénovations de toitures, remplacements d'ascenseurs et de chaufferies.

Par contre, les rénovations totales de bâtiments comprenant l'isolation des façades et toitures sont conduites par l'unité architecturale de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne). La gérance assure le suivi relationnel entre les locataires et le propriétaire dans pareil cas.

## 4. MARCHÉ DU LOGEMENT

Au vu de l'augmentation significative des appartements disponibles à la location, due à la détente du marché, quelques prix de loyers ont dû être adaptés.

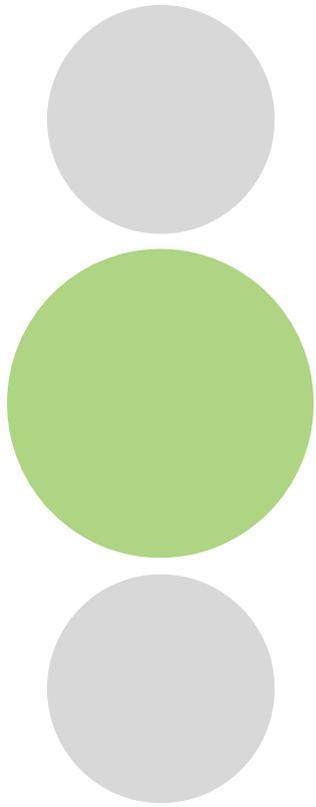
## 5. PROCÉDURES ET CONTESTATIONS

gérance.ne a traité une dizaine d'affaires auprès de la Chambre de conciliation ou auprès des Tribunaux régionaux, notamment pour des dossiers :

- d'expulsions (comportement et non-paiement) ;
- de contestations de loyer initial à la conclusion du bail ;
- de demandes de baisses de loyer.

Selon la complexité des dossiers, un mandataire externe appuie la gérance pour le traitement des dossiers juridiques.





# COMPTES ANNUELS



## BILAN

Bilan	Réf.	31.12.2019	31.12.2018
Liquidités		170'022'623.15	155'906'631.96
Créances à court terme		70'000'000.00	55'000'000.00
Opérations sur devises à terme		21'799'099.58	- 2'254'139.13
Débiteurs	7.1	6'162'821.45	8'168'054.58
Obligations suisses et étrangères en francs suisses		760'600'967.79	477'422'963.73
Obligations étrangères en monnaies étrangères		670'741'408.65	725'994'404.82
Actions de sociétés suisses		566'957'780.79	431'377'645.24
Actions de sociétés étrangères		1'196'797'160.18	969'050'189.83
Prêts hypothécaires aux assurés		41'512'271.51	42'931'396.59
Prêts hypothécaires aux personnes morales		10'181'851.65	10'462'598.15
Placements chez l'employeur	6.11	26'481'778.64	80'881'779.89
Immeubles		861'984'162.29	842'095'870.15
Placements immobiliers indirects suisses		400'072'441.76	244'046'389.02
Placements alternatifs		115'518'008.29	92'258'830.02
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<b>4'918'832'375.73</b>	<b>4'133'342'614.85</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>7.2</b>	<b>1'760'286.79</b>	<b>250'467'432.65</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6.4</b>	<b>4'920'592'662.52</b>	<b>4'383'810'047.50</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.3	24'561'591.55	24'785'218.02
Autres dettes		8'635'748.54	12'672'111.01
Avoirs FP Maison de santé de Préfargier	7.3	0.00	56'415'948.85
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>	<b>7.3</b>	<b>33'197'340.09</b>	<b>93'873'277.88</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>7.4</b>	<b>340'831.74</b>	<b>478'382.00</b>
<b>RESERVE DE COTISATIONS D'EMPLOYEURS</b>	<b>7.5</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-CPC</b>	<b>5.10</b>	<b>14'769'416.13</b>	<b>17'016'389.34</b>
<b>PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-FPMSP</b>	<b>5.10</b>	<b>10'640'743.90</b>	<b>0.00</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	2'906'046'484.50	2'765'459'377.10
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	3'228'734'169.00	3'239'311'571.00
Provisions techniques	5.5	419'379'638.95	311'064'709.00
<b>TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES</b>		<b>6'554'160'292.45</b>	<b>6'315'835'657.10</b>
<b>RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</b>	<b>6.3</b>	<b>850'498'231.68</b>	<b>558'730'631.91</b>
Situation en début de période		-2'602'124'290.73	-2'603'964'398.66
Excédent des produits		59'110'097.26	1'840'107.93
<b>DECOUVERT TECHNIQUE</b>	<b>5.9</b>	<b>-2'543'014'193.47</b>	<b>-2'602'124'290.73</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>4'920'592'662.52</b>	<b>4'383'810'047.50</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation	Réf.	01.01.2019- 31.12.2019	01.01.2018- 31.12.2018
Cotisations des salariés	7.5	129'267'689.30	116'517'946.40
Cotisations des employeurs	7.5	183'684'060.40	171'389'521.05
Prélèvement réserve de cotisations d'employeurs pour le financement de cotisations	7.5	0.00	- 2'472'704.20
Subsides du fonds de garantie	7.5	242'052.95	218'471.10
Financement retraites employeurs	7.5	788'175.35	1'364'492.05
Primes uniques et rachats	7.5	6'999'537.25	5'813'420.73
Contribution unique d'assainissement des employeurs	7.5	0.00	59'781'052.00
Apport employeurs mesures compensatoires	7.5	0.00	200'000'004.00
Contributions provisions ex-CPC	7.5/5.10	1'134'649.06	4'483'966.00
Contributions provisions ex-FPMSP	7.5/5.10	258'788.00	0.00
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES</b>		<b>322'374'952.31</b>	<b>557'096'169.13</b>
Apports de libre passage	7.5	64'243'422.00	60'927'087.04
Apports ex-FPMSP	7.5/9.9	60'401'051.00	0.00
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.5	3'201'667.65	2'627'491.65
<b>TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES</b>		<b>127'846'140.65</b>	<b>63'554'578.69</b>
<b>APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREES</b>	<b>7.5</b>	<b>450'221'092.96</b>	<b>620'650'747.82</b>
Rentes de vieillesse	7.6	- 197'255'888.36	- 184'665'725.15
Rentes de conjoints survivants	7.6	- 34'937'160.50	- 34'753'330.75
Rentes d'enfants et d'orphelins	7.6	- 1'971'086.20	- 1'890'036.15
Rentes d'invalidité	7.6	- 10'528'697.70	- 10'197'927.35
Prestations en capital à la retraite	7.6	- 11'732'530.10	- 20'819'744.90
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	7.6	- 493'713.00	- 177'100.30
Prestations en capital enfants	7.6	0.00	- 340.75
Autres prestations réglementaires	7.6	- 9'657'960.86	- 8'913'322.80
<b>TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES</b>		<b>- 266'577'036.72</b>	<b>- 261'417'528.15</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.6	- 79'775'160.02	- 84'404'966.03
Versements anticipés pour la propriété du logement	7.6	- 12'156'889.50	- 12'740'146.90
Versements anticipés lors de divorces	7.6	- 4'753'406.35	- 4'306'521.20
<b>TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES</b>		<b>- 96'685'455.87</b>	<b>- 101'451'634.13</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPES</b>	<b>7.6</b>	<b>- 363'262'492.59</b>	<b>- 362'869'162.28</b>
<b>VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-CPC</b>	<b>5.10</b>	<b>- 163'068.00</b>	<b>- 217'981.00</b>
<b>VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX FONDS RESIDUELS EX-FPMSP</b>	<b>5.10</b>	<b>- 13'348'924.30</b>	<b>0.00</b>
Variation capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	- 79'045'011.40	- 36'442'165.70
Variation capital de prévoyance des rentiers	5.4	10'577'402.00	- 475'085'886.50

Compte d'exploitation	Réf.	01.01.2019- 31.12.2019	01.01.2018- 31.12.2018
Variation provisions techniques	5.5	- 108'314'929.95	209'466'987.85
Rémunération capital épargne	5.2	- 61'542'096.00	0.00
Variation réserve de cotisations d'employeurs	7.5	0.00	2'472'704.20
<b>VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RESERVES DE COTISATIONS D'EMPLOYEURS</b>		<b>- 238'324'635.35</b>	<b>- 299'588'360.15</b>
Cotisations au fonds de garantie		- 1'152'108.00	- 974'373.00
<b>TOTAL CHARGES D'ASSURANCE</b>		<b>- 1'152'108.00</b>	<b>- 974'373.00</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE</b>		<b>- 166'030'135.28</b>	<b>- 42'999'128.61</b>
Résultat sur liquidités		- 1'274'032.53	- 254'684.16
Résultat sur créances à court terme		46'972.25	150'416.70
Résultat sur opérations devises à terme		- 4'283'302.22	- 21'136'099.85
Résultat sur obligations en francs suisses		23'352'412.05	- 420'921.02
Résultat sur obligations en monnaies étrangères		48'642'597.81	- 3'183'414.02
Résultat sur actions de sociétés suisses		137'212'628.77	- 34'340'888.50
Résultat sur actions de sociétés étrangères		229'374'915.72	- 86'262'306.03
Résultat sur prêts hypothécaires aux assurés		611'004.59	682'151.85
Résultat sur prêts hypothécaires aux personnes morales		245'791.40	267'946.70
Résultat sur placements auprès des employeurs		1'553'918.80	2'550'252.55
Résultat sur immeubles		21'975'057.07	24'507'467.96
Résultat sur les placements immobiliers indirects suisses		60'672'634.35	- 3'390'576.08
Résultat sur placements alternatifs		19'621'538.88	8'648'106.71
Rémunération sur avoirs FP Maison de santé de Préfargier		0.00	1'729'361.41
Frais sur titres, droits de garde		- 12'855'008.89	- 11'910'706.69
Organe de révision (part placements)		- 27'810.00	- 25'650.00
Frais de gestion de fortune - immobilier direct		- 3'113'689.71	- 3'205'021.97
Autorité de surveillance (part placements)		- 7'560.00	- 7'830.00
Autres frais d'administration de la fortune		- 1'662'769.99	- 1'740'083.71
<b>TOTAL DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>6.8</b>	<b>520'085'298.35</b>	<b>- 127'342'478.15</b>
Organe de révision (part assurance)	7.7	- 46'350.00	- 42'750.00
Autorité de surveillance (part assurance)	7.7	- 12'600.00	- 13'050.00
Expert en prévoyance professionnelle	7.7	- 84'113.70	- 64'673.85
Autres frais d'administration		- 3'034'402.34	- 3'522'133.40
<b>TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	<b>7.7</b>	<b>- 3'177'466.04</b>	<b>- 3'642'607.25</b>
<b>RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</b>		<b>350'877'697.03</b>	<b>- 173'984'214.01</b>
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	- 291'767'599.77	175'824'321.94
<b>EXCEDENT DES PRODUITS</b>		<b>59'110'097.26</b>	<b>1'840'107.93</b>



## 1. BASES ET ORGANISATION

### 1.1. Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) ou la Caisse) est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

[prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

### 1.2. Enregistrement LPP, Autorité de surveillance et Fonds de garantie LPP

[prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire et surobligatoire conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25.06.1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle au sens de l'article 48 LPP (sous le numéro 305057) et relève de la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale (As-So), à Lausanne.

[prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) est affiliée au Fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et cotise selon les dispositions de l'ordonnance sur le Fonds de garantie LPP.

### 1.3. Indication des lois et règlements

La Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), dans sa version initiale du 24.06.2008, a été modifiée par le Grand Conseil le 20 février 2018 (RSN 152.550, état au 01.01.2019).



Les règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse sont les suivants :

Règlements	Entrée en vigueur / Etat au
Règlement d'organisation (ROrg)	28.11.2019
Règlement d'assurance (RAss)	01.01.2019
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres (RMed)	01.01.2019
Règlement sur les placements (RPlac)	19.12.2019
Règlement sur les prêts (RPrêts)	19.12.2019
Règlement sur les biens immobiliers (RImm)	28.11.2019
Règlement d'affiliation des employeurs (RAff)	01.04.2020
Règlement relatif à la liquidation partielle (RLPart)	26.11.2015*
Règlement sur les engagements de prévoyance (REng)	01.01.2019
Règlement relatif aux frais (RFrais)	01.07.2019
Règlement concernant le statut des collaborateurs (RStatut)	01.10.2019

\* Un nouveau Règlement relatif à la liquidation partielle a été adopté par le Conseil d'administration le 30.03.2020 et est en attente de l'approbation de l'As-So.

De plus, la Caisse applique le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de la Caisse de pensions du personnel communal de La Chaux-de-Fonds en liquidation (RCPC) du 20.11.2014. Ce règlement est entré en force en date du 01.08.2017.

Elle applique également le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de la Fondation de prévoyance de la Maison de Santé de Préfargier (FPMSP). Ce règlement est entré en vigueur le 01.10.2019, suite à l'acceptation par l'Autorité de surveillance des principes du plan d'utilisation des fonds résiduels.

Les règlements de la Caisse peuvent être consultés sur le site Internet [www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch), rubrique *Documents / Loi et règlements*. Une rubrique *Archives* regroupe les versions antérieures.

#### 1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil d'administration est l'organe suprême de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Il est constitué de 18 membres et composé d'un Bureau, qui coordonne les activités entre les différents organes, d'une Commission de placements (ComPlac) et d'une Commission d'assurance (ComAss). La présidence est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour des périodes prévues de 2 ans.

Durant l'exercice, le Conseil d'administration a enregistré le départ de Mme Andrea MARCONE (31.07.2019) et l'entrée en fonction de Mme Claudine FAEHNDRIK-PIRAN VAISEH (01.08.2019).



Au 31.12.2019, il se compose comme suit :

Nom	Représentant *	Bureau du CADM	ComPlac	ComAss
KRAEHENBUEHL Gabriel (président)	Employeur (UniNE)	Président	Membre	
KAIOUS-JEANNERET Nadia (vice-présidente)	Assurés (SSP)	Vice-présidente		Membre
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	Membre	Membre	
BARBEZAT René	Employeur (ANMEA)			Membre
BLATTI Léonard	Employeur (RHNe)		Membre	
BONGIOVANNI Fabio	Employeur (Ville NE)			Vice-président
BRANDT Gérald	Employeur (RHNe)			Membre
CUANILLON Cédric	Employeur (ACN)		Vice-président	
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)			
MOREL Sylvia	Employeur (Ville CdF)			Membre
BOUKHRIS Karim	Assurés (SSP)			Membre
BOURQUIN Patrick	Assurés (SSP)	Membre	Membre	
FAEHNDRICH-PIRAN VAISEH Claudine	Assurés (SSP)			Membre
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	Voix consultative		Président
GREMION Nicolas	Assurés (SGADN)	Voix consultative	Président	
JAMBE Paul	Assurés (SSP)			
MERTENAT Catherine	Assurés (SSP)		Membre	
RIEDI Jean-Marc	Assurés (SMF)		Membre	

#### \* Abréviations

ACN	Association des Communes Neuchâteloises
ANMEA	Association Neuchâteloise des Maisons pour Enfants, Adolescents et Adultes
RHNe	Réseau hospitalier neuchâtelois
SAEN	Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
SGADN	Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois
SMF	Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat
SSP	Syndicat suisse des services publics
UniNe	Université de Neuchâtel
Ville CdF	Ville de La Chaux-de-Fonds
Ville NE	Ville de Neuchâtel

La Direction et le personnel forment l'Administration de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne). Cette dernière assure la gestion courante, gère les relations externes et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration et des Commissions. Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation conformément à l'article 24 du Règlement d'organisation.

L'article 27 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne).



## 1.5. Expert agréé, organe de révision et principaux conseillers

Le tableau ci-dessous présente les principaux tiers avec lesquels la Caisse a collaboré durant l'exercice 2019 :

Tiers / Prestation	Société
Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Lausanne – Cocontractant M. Stéphane Riesen – Expert exécutant <a href="http://www.pittet.net">www.pittet.net</a>
Organe de révision	KPMG SA, Neuchâtel M. Michel Faggion <a href="http://www.kpmg.ch">www.kpmg.ch</a>
Banque dépositaire (Global custodian)	Credit Suisse <a href="http://www.credit-suisse.com">www.credit-suisse.com</a>
Conseil et contrôle en allocation stratégique de placements (Investment controlling)	PPCmetrics, Nyon M. Pascal Frei <a href="http://www.ppcmetrics.ch">www.ppcmetrics.ch</a>
Expert immobilier	M. Laurent Castella, Neuchâtel
Lignes directrices de vote / Exercice des droits de vote	Fondation Ethos / Ethos Services SA, Genève M. Vincent Kaufmann <a href="http://www.ethosfund.ch">www.ethosfund.ch</a>
Avocat-conseil (partie Assurance)	Etude Schneider Troillet, Genève* Me Jacques-André Schneider / Me Anne Troillet <a href="http://www.schneider-troillet.ch">www.schneider-troillet.ch</a>
Avocat-conseil (partie Gérance)	Etude FFS Fer Frunz Schwab, La Chaux-de-Fonds Me Basile Schwab <a href="http://www.etudeffs.ch">www.etudeffs.ch</a>
Notaires-conseil	Me Jérôme Sautaux, La Chaux-de-Fonds et Me Bastien Wehrli, Le Locle
Médecin-conseil	Dr Marcel Voirol, Saint-Blaise
Fournisseur du programme de gestion des dossiers des assurés	AON Switzerland SA, Neuchâtel
Support et maintenance des outils informatiques	Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)
Conseils gestion RH	Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE)

\* Etude Troillet Meier Raetzo dès mars 2020, suite au départ à la retraite de Me Jacques-André Schneider.



## 1.6. Employeurs affiliés

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) et de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), ainsi que les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel sont affiliés de par la loi à [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne).

Les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une seule, sont affiliées à la Caisse par convention. Les syndicats et institutions publiques liées au canton de Neuchâtel peuvent également s'affilier conventionnellement aux conditions fixées par la LCPFPub, pour autant qu'ils bénéficient de la garantie d'une collectivité publique.

Le détail des principaux employeurs et institutions affiliés à [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne), respectivement des associations faîtières les regroupant, se trouve dans le tableau ci-dessous :

Catégories	Employeurs au 01.01.2020	Effectif total au 01.01.2020	Employeurs au 01.01.2019	Effectif total au 01.01.2019
<b>Communes</b>	<b>30</b>	<b>6'153</b>	<b>30</b>	<b>6'070</b>
<i>dont Cercles scolaires communaux</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'693)</i>	<i>(4)</i>	<i>(1'691)</i>
<b>Cercles scolaires syndicaux</b>	<b>3</b>	<b>1'930</b>	<b>3</b>	<b>1'900</b>
<b>Etat</b>	<b>1</b>	<b>6'342</b>	<b>1</b>	<b>6'284</b>
<i>dont Ecoles supérieures</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'483)</i>	<i>(6)</i>	<i>(1'470)</i>
ANEMPA	8	1'188	8	1'172
ANMEA	14	2'361	14	2'276
CNP	1	1'135	1	783
EREN	1	175	1	174
RHNe*	7	3'404	6	3'241
Institutions d'enseignement	3	589	3	587
NOMAD	1	740	1	720
Université	3	1'410	3	1'394
Vadec	1	125	1	128
Viteos	1	571	1	573
Autres institutions affiliées*	58	1'785	59	1'747
<b>Total institutions</b>	<b>98</b>	<b>13'483</b>	<b>98</b>	<b>12'795</b>
<b>Total général</b>	<b>132</b>	<b>27'908</b>	<b>132</b>	<b>27'049</b>

\* La crèche de l'hôpital qui figurait au 01.01.2019 dans *Autres institutions affiliées* fait désormais partie de la catégorie *RHNe*.

L'augmentation importante de l'effectif du CNP est due à l'intégration des assurés de la Fondation de prévoyance de la Maison de santé de Préfargier (ex-FPMSP) au 01.01.2019, dont le détail est expliqué au chapitre 9.9.



## 2. EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Les effectifs des assurés actifs et bénéficiaires de rentes sont présentés dans le tableau ci-après.

	31.12.2019	31.12.2018	Variation		
			Totale	Entrées	Sorties
<b>Assurés actifs</b>					
<i>Hommes</i>	4	2			
<i>Femmes</i>	10	8			
<b>Assurés risques</b>	14	10	4	29	-25
<i>Hommes</i>	7'172	6'959			
<i>Femmes</i>	11'077	10'668			
<b>Assurés risques et épargne</b>	18'249	17'627	622	2'258	-1'636
<i>Hommes</i>	7'176	6'961			
<i>Femmes</i>	11'087	10'676			
<b>Total assurés actifs</b>	18'263	17'637	626	2'287	-1'661
<b>Bénéficiaires de rentes</b>					
<i>Hommes</i>	3'496	3'458			
<i>Femmes</i>	3'671	3'546			
<b>Retraités</b>	7'167	7'004	163	347	-184
<i>Hommes</i>	175	168			
<i>Femmes</i>	1'312	1'299			
<b>Conjoints survivants*</b>	1'487	1'467	20	104	-84
<i>Hommes</i>	181	182			
<i>Femmes</i>	340	306			
<b>Invalides</b>	521	488	33	77	-44
<i>Hommes</i>	229	232			
<i>Femmes</i>	241	221			
<b>Enfants et orphelins</b>	470	453	17	100	-83
<i>Hommes</i>	4'081	4'040			
<i>Femmes</i>	5'564	5'372			
<b>Total bénéficiaires de rentes</b>	9'645	9'412	233	628	-395
<i>Hommes</i>	11'257	11'001			
<i>Femmes</i>	16'651	16'048			
<b>Total assurés</b>	27'908	27'049	859	2'915	-2'056

\* Les concubins survivants, ainsi que les conjoints divorcés, sont intégrés à l'effectif des conjoints survivants.

L'intégration de l'ex-FPMSP au 01.01.2019 a eu l'impact suivant sur les effectifs de la Caisse :  
+ 283 assurés actifs et + 85 bénéficiaires de rentes.



## 3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

### 3.1. Explication des plans de prévoyance

Depuis le 01.01.2019, la Caisse applique un plan de prévoyance en primauté des cotisations. Le Règlement d'assurance distingue deux collectifs, dont les caractéristiques sont résumées ci-dessous :

- Le collectif ordinaire (ci-après : plan ordinaire) où les prestations sont calculées en appliquant le taux de conversion à l'avoir de vieillesse constitué. L'âge de retraite ordinaire est de 64 ans, avec la possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée ou partielle dès 58 ans et de le reporter au plus tard jusqu'à 70 ans.
- Le collectif spécial (PPP) (ci-après : dispositions particulières PPP), pour les policiers, pompiers, pilotes et professions pénibles reconnues par l'employeur, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (61 ans), les taux de cotisations (assurés et employeurs) et deux années de pont-AVS préfinancées par les employeurs et les assurés.

L'affiliation obligatoire commence le jour de l'entrée en service, mais au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier suivant le 17<sup>ème</sup> anniversaire pour la couverture des risques décès et invalidité (assurance risques). Dès le 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 19<sup>ème</sup> anniversaire, elle s'étend à la retraite (assurance complète).

Le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres est un plan en primauté des cotisations qui prévoit la constitution d'un avoir de vieillesse assurant des prestations calculées sur la part variable de rémunération et sur la part du traitement annuel comprise entre CHF 250'000.- et CHF 400'000.-.



### 3.2. Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et jusqu'à la survenance d'un cas d'assurance, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans ou à la fin de l'affiliation à la Caisse.

Dès 2019, les taux de cotisations suivants sont appliqués aux traitements cotisants (traitement déterminant réduit d'un montant de coordination de CHF 16'590.- à 100%, adapté au degré d'occupation) :

Age	Plan de base		Dispositions particulières PPP	
	Assurés	Employeurs	Assurés	Employeurs
17 - 19 ans *	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
20 - 29 ans	10.05%	16.25%	12.60%	18.00%
30 - 39 ans	10.55%	16.25%	13.10%	18.00%
40 - 49 ans	11.20%	16.25%	13.75%	18.00%
50 - 59 ans	12.10%	16.25%	14.65%	18.00%
60 - 70 ans	12.35%	16.25%	14.90%	18.00%

\* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

Le plan complémentaire des médecins-cadres est financé par une cotisation de 10% appliquée au traitement soumis à ce plan, répartie par moitié à charge des assurés et de l'employeur.

Les frais de la gestion courante de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) sont financés par une cotisation de 0.3% contenue dans la cotisation totale. Certaines prestations spécifiques sont facturées selon les tarifs mentionnés dans le Règlement sur les frais.

### 3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Conformément aux dispositions transitoires à la modification du 20.02.2018 de la LCPFPub, les montants compensatoires financés par les employeurs ont été accordés aux assurés actifs au 01.01.2019. Au 31.12.2019 et en application de ces dispositions, un dixième des montants compensatoires a été acquis dans les prestations de libre passage des assurés.

Lors de sa séance du 19.12.2019, le Conseil d'administration de la Caisse a décidé d'un intérêt complémentaire de 0.75% aux assurés actifs présents au 31.12.2019 ainsi qu'aux assurés partis en retraite durant l'année, portant l'intérêt crédité total à 2.25% pour 2019.

Aucune indexation des rentes n'a été octroyée au 01.01.2020, à l'exception des rentes des assurés ex-CPC et ex-FPMSP, conformément aux règlements sur l'utilisation des fonds résiduels.



## 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

### 4.1. Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) sont établis conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 (ci-après : RPC 26), dans sa version du 01.01.2014.

### 4.2. Principes comptables et d'évaluation

Rubriques	Principes d'évaluation
Monnaies étrangères	Converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.
Liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur	Comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite le cas échéant des corrections de valeurs nécessaires.
Titres	Comptabilisés à leur valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue (notamment pour les placements alternatifs).
Immeubles	<p>Evalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1<sup>er</sup> décembre de l'exercice concerné.</p> <p>Dans le cas d'immeubles destinés à une démolition prochaine, l'application de la méthode de rendement est jugée non pertinente et ces biens sont portés au bilan à la valeur de marché du terrain, déduction faite des coûts de démolition estimés.</p>
Immeubles en cours de rénovation	Le montant des travaux est porté en augmentation de la valeur de l'immeuble en tenant compte des nouveaux états locatifs et du taux de capitalisation après travaux.
Constructions en cours	Comptabilisées au coût de construction.
Terrains à bâtir	Evalués selon les prix du marché estimé.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés selon les bases techniques en application du Règlement sur les engagements de prévoyance.

### 4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.



## 5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / TAUX ET DEGRÉ DE COUVERTURE

### 5.1. Nature de la couverture des risques et réassurance

prévoyance.ne est une institution de prévoyance autonome. Elle assume elle-même la couverture des risques, sans réassurer les risques décès et invalidité auprès d'un tiers (réassurance autonome au sens de l'article 67 LPP).

Afin de faire face aux fluctuations des risques décès et invalidité, la Caisse constitue une *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité*. Cette dernière est régie par le Règlement sur les engagements de prévoyance et répond à la fois aux exigences en matière de transparence dans l'établissement des comptes et protège la Caisse contre les fluctuations liées à ces risques.

### 5.2. Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Le *Capital de prévoyance des assurés actifs* correspond aux capitaux épargne des assurés actifs ainsi que les avoirs de vieillesse des invalides.

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Capital de prévoyance des assurés <b>actifs</b> du plan de <b>base</b> *	2'782'297'558.80	2'645'157'131.60	137'140'427.20
Avoirs de vieillesse des <b>invalides</b> du plan de <b>base</b>	116'930'778.35	114'001'897.85	2'928'880.50
Capital de prévoyance des assurés <b>actifs</b> du plan des <b>médecins-cadres</b>	6'818'147.35	6'300'347.65	517'799.70
<b>Capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>2'906'046'484.50</b>	<b>2'765'459'377.10</b>	<b>140'587'107.40</b>

\* L'évolution tient compte de l'intégration des capitaux de prévoyance des assurés actifs ex-FPMSP de CHF 32'776'043 (cf. chapitre 9.9).

L'évolution du capital est détaillée dans le tableau de la page suivante.



	Plan de base	Invalides du plan de base	Plan des médecins-cadres	Total*
<b>Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 01.01.2019</b>	<b>2'645'157'132</b>	<b>114'001'898</b>	<b>6'300'348</b>	<b>2'765'459'377</b>
Sorties transfert au 31.12.2019	4'872'599	-	-	4'872'599
Apports ex-FPMSP**	32'776'043	-	-	32'776'043
Apports de libre passage	64'197'909	-	45'513	64'243'422
Attributions dispositions transitoires	35'301'890	-	-	35'301'890
Bonifications d'épargne	211'320'036	4'614'218	864'690	216'798'944
Primes uniques et rachats / financement retraites employeurs	7'496'894	-	290'819	7'787'713
Remboursements EPL/divorce	3'201'668	-	-	3'201'668
Rémunération des capitaux épargne	59'619'554	1'792'742	129'800	61'542'096
Transfert Entrées-Sorties	451'218	6'090'175	-	6'541'392
<b>Affectation aux capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>419'237'810</b>	<b>12'497'135</b>	<b>1'330'822</b>	<b>433'065'767</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-79'072'571	-	-519'756	-79'592'327
Prestations en capital à la retraite	-11'640'232	-	-92'298	-11'732'530
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-493'713	-	-	-493'713
Versements anticipés pour la propriété du logement	-12'041'732	-	-115'157	-12'156'890
Versements anticipés lors de divorces	-4'663'513	-	-85'809	-4'749'322
Transfert aux capitaux de prévoyance des rentiers	-105'097'729	-17'633'746	-	-122'731'475
<b>Dissolution des capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>-213'009'490</b>	<b>-17'633'746</b>	<b>-813'020</b>	<b>-231'456'256</b>
Différences techniques et corrections rétroactives	-7'424'744	8'065'491	-	640'747
Variation de la norme minimale	-61'663'149	-	-2	-61'663'151
<b>Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12.2019</b>	<b>2'782'297'559</b>	<b>116'930'778</b>	<b>6'818'147</b>	<b>2'906'046'485</b>

\* En raison des arrondis, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

\*\* Cf. chapitre 9.9.

Dans la mesure où la Caisse était en primauté des prestations en 2018, seule l'évolution 2019 des capitaux de prévoyance des assurés actifs est présentée ci-avant. De plus, la rémunération estimée des capitaux épargne des assurés actifs en primauté des prestations au taux d'intérêt technique de 3.5% s'élevait à CHF 96.2 millions pour l'année 2018.



### 5.3. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Total des avoirs de vieillesse LPP	1'183'239'340.00	1'148'674'104.00	34'565'236.00
Taux d'intérêt minimal LPP	1.00%	1.00%	0.00 pt de %

### 5.4. Développement du capital de couverture pour les rentiers

Le *Capital de prévoyance des rentiers* correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives (futurs rentes de conjoints survivants par exemple), soit le montant nécessaire au 1<sup>er</sup> janvier pour assumer le versement des rentes jusqu'à leur terme selon les bases techniques appliquées (définies au chapitre 5.7).

Le détail se présente de la manière suivante :

	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Capital de prévoyance des rentiers du plan de base*	3'228'273'119.00	3'238'825'786.00	-10'552'667.00
Capital de prévoyance des rentiers du plan des médecins-cadres	461'050.00	485'785.00	-24'735.00
<b>Capital de prévoyance des rentiers</b>	<b>3'228'734'169.00</b>	<b>3'239'311'571.00</b>	<b>-10'577'402.00</b>

\* L'évolution tient compte de l'intégration des capitaux de prévoyance des rentiers ex-FPMSP de CHF 33'287'406 (cf. chapitre 9.9).

### 5.5. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont été calculées conformément au Règlement sur les engagements en vigueur, à savoir la version adoptée par le Conseil d'administration le 20.12.2018, entrée en vigueur le 01.01.2019.

	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Provision de longévité	51'659'747.00	38'871'739.00	12'788'008.00
Provision pour abaissement du taux technique	159'334'212.00	16'196'558.00	143'137'654.00
Provision pour dispositions transitoires	194'765'679.95	242'516'412.00	-47'750'732.05
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	13'620'000.00	13'480'000.00	140'000.00
Provision pour événements spéciaux	0.00	0.00	0.00
<b>Total des provisions techniques*</b>	<b>419'379'638.95</b>	<b>311'064'709.00</b>	<b>108'314'929.95</b>

\* L'évolution des provisions techniques tient compte de la participation de l'ex-FPMSP à ces dernières pour un total de CHF 3'685'251. Le détail pour chaque provision est présenté au chapitre 9.9.

La *Provision de longévité* a pour but de prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance lors d'un changement de bases techniques. La *Provision de longévité* est constituée à hauteur de 0.4% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes depuis l'année de projection des bases techniques appliquées, soit 1.6% au 31.12.2019.

La *Provision pour abaissement du taux technique* a été entièrement constituée au 31.12.2019 pour un éventuel abaissement futur du taux d'intérêt technique à 1.75%. Par mesure de

prudence et afin de répondre aux nouvelles normes fédérales, la Caisse a en effet décidé, sur recommandation de l'expert, de constituer cette provision en une fois au 31.12.2019. Elle tient compte également d'une majoration de 1.6% pour le risque de longévité.

La *Provision pour dispositions transitoires* a été créée suite au changement de primauté et aux montants compensatoires attribués aux assurés actifs y ayant droit. Dans la mesure où ces derniers sont acquis à raison d'un dixième par année, la provision a pour but de financer l'acquisition ultérieure des attributions dans les prestations de libre passage des assurés. Au 31.12.2019, la provision correspond au total des montants compensatoires à créditer sur les prestations de libre passage des assurés actifs concernés.

La *Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité* est déterminée par l'expert à chaque expertise actuarielle. Elle a pour but d'atténuer les fluctuations défavorables des risques décès et invalidité des assurés actifs et correspond au montant permettant de couvrir les sinistres avec une probabilité de 97.5% pendant deux années consécutives. Elle s'élève à CHF 13'620'000 au 31.12.2019, intégrant la participation à la provision des assurés de l'ex-FPMSP.

Aucune *Provision pour évènements spéciaux* n'est constituée au 31.12.2019.

## **5.6. Résultat de la dernière expertise actuarielle**

---

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31.12.2018. Dans son rapport, l'expert atteste notamment que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales et que la Caisse respecte son plan de financement. Les bases techniques utilisées sont également jugées adéquates et les provisions constituées sont conformes aux exigences réglementaires. L'équilibre financier à long terme de la Caisse est ainsi assuré.

## **5.7. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

---

Dès le 01.01.2019, la Caisse applique les bases techniques LPP 2015 (projetées 2015) et un taux d'intérêt technique de 2.25%.

## **5.8. Modification des bases et hypothèses techniques**

---

Au 01.01.2019, la Caisse a modifié ses bases techniques en passant des tables actuarielles LPP 2010 projetées 2013 aux tables LPP 2015 projetées 2015, et en abaissant son taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.25%. L'impact de ces changements a été comptabilisé dans les comptes annuels 2018. Aucune nouvelle adaptation des paramètres techniques n'a été réalisée en 2019. Néanmoins, dans une volonté de prudence, la Caisse a entièrement constitué en 2019 sa provision technique pour couvrir un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique à 1.75%, si les marchés et les normes fédérales devaient contraindre à terme à cette exigence.

## 5.9. Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 et taux de couverture selon l'article 72a LPP

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle fondé sur le principe de la pérennité, avec l'approbation de l'Autorité de surveillance et la garantie de la corporation de droit public. Le plan de recapitalisation doit permettre d'assurer l'équilibre financier à long terme, de couvrir intégralement les engagements pris envers les bénéficiaires de rentes et d'atteindre un taux de couverture global d'au moins 80% à l'horizon de 2052. Le plan de recapitalisation a été attesté par l'expert agréé et approuvé par l'autorité de surveillance LPP par sa décision du 11.11.2013, dans le respect des dispositions fédérales (art. 72a ss LPP). La Caisse dispose par ailleurs de la garantie de la corporation de droit public au sens des articles 72c LPP et 9 LCPFPub. Elle dispose de cette garantie par voie d'arrêté, par la modification de la LCPFPub du 24.05.2016 (pour une nouvelle période de 3 ans). Le prolongement de la garantie au-delà du 30.06.2019 a fait l'objet du rapport 19.005 du Conseil d'Etat, avec un crédit-cadre adopté par le Grand Conseil le 25.06.2019 (nouveau décret dans le respect des exigences fédérales et de la législation sur les finances de l'Etat). Le plan de recapitalisation au sens des exigences fédérales doit également permettre de maintenir les taux de couverture au moins à leur valeur initiale (soit au 01.01.2012) pour l'ensemble des engagements de la Caisse, ainsi que pour les engagements envers les assurés actifs. Ces taux de couverture initiaux ont été fixés à 50.7% pour le taux global et 0.0% pour le taux des assurés actifs. Ils sont expressément mentionnés dans la décision d'approbation de l'Autorité de surveillance de la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle (décision du 11.11.2013).

Lors de sa séance du 19.12.2019, le Conseil d'administration a décidé de renforcer le chemin de croissance de 1.3 point de taux de couverture au 01.01.2020 (61.2% au lieu de 59.9%). Le plan de recapitalisation, attesté par l'expert en date du 27.01.2020, conserve le même objectif à long terme, tout en veillant à mieux lisser l'effort des prochaines années :

1 <sup>er</sup> janvier	Taux de couverture						
2018	56.70%	2027	69.15%	2036	79.15%	2045	86.45%
2019	58.80%	2028	70.30%	2037	80.10%	2046	87.10%
2020	61.20%	2029	71.45%	2038	81.05%	2047	87.70%
2021	62.30%	2030	72.60%	2039	81.90%	2048	88.25%
2022	63.40%	2031	73.75%	2040	82.75%	2049	88.80%
2023	64.50%	2032	74.90%	2041	83.55%	2050	89.35%
2024	65.65%	2033	76.00%	2042	84.35%	2051	89.85%
2025	66.80%	2034	77.05%	2043	85.10%	2052	90.30%
2026	67.95%	2035	78.10%	2044	85.80%		

Sur la base du chemin de croissance établi, le taux de couverture global doit s'élever à 61.2% au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le taux de couverture est donc déterminé par avance comme les étapes du chemin de croissance. La réserve de fluctuation de valeur (RFV) joue le rôle de *coussin de sécurité* permettant de compenser les fluctuations boursières. Ainsi, elle est utilisée si l'évolution durant l'année est moins favorable que ne le prévoit le chemin de croissance, afin

d'atteindre strictement le taux de couverture préétabli à l'échéance concernée. À l'inverse, lorsque le taux de couverture s'améliore davantage sur l'année courante que ne le prévoit le chemin de recapitalisation, alors l'excédent est utilisé pour alimenter la RFV.

En ajoutant la RFV à la fortune disponible de la Caisse, cela détermine le degré de couverture (DC) au sens des prescriptions de l'article 44 OPP2. Le degré de couverture au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 74.2%. Cette valeur permet à la fois de mesurer la sécurité par rapport au plan de recapitalisation et de disposer d'une valeur de comparaison avec les autres institutions de prévoyance.

En synthèse, comme le degré de couverture (DC) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est supérieur au taux de couverture (TC) défini selon le chemin de croissance établi, une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de 850 millions est disponible à cette même date. Elle assure la sécurité du plan de recapitalisation à long terme.

Le détail du calcul du degré de couverture se présente de la manière suivante :

Degré de couverture selon 44 OPP2	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'906'046'484.50	2'765'459'377.10	140'587'107.40
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	3'228'734'169.00	3'239'311'571.00	-10'577'402.00
Provisions techniques	419'379'638.95	311'064'709.00	108'314'929.95
<b>Engagements de prévoyance (E)</b>	<b>6'554'160'292.45</b>	<b>6'315'835'657.10</b>	<b>238'324'635.35</b>
Fortune disponible selon 72a LPP ( <i>actifs - passifs non actuariels</i> )	4'011'146'098.98	3'713'711'366.37	297'434'732.61
RFV	850'498'231.68	558'730'631.91	291'767'599.77
<b>Total de la fortune selon 44 OPP2 (F)</b> ( <i>actifs - passifs non actuariels + RFV</i> )	<b>4'861'644'330.66</b>	<b>4'272'441'998.28</b>	<b>589'202'332.38</b>
Découvert technique selon 44 OPP2	1'692'515'961.79	2'043'393'658.82	-350'877'697.03
<b>Degré de couverture selon 44 OPP2 (F/E)</b>	<b>74.2 %</b>	<b>67.6 %</b>	<b>+ 6.6 pts de %</b>

En tant qu'institution de prévoyance de droit public en capitalisation partielle, [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) est soumise aux articles 72a et suivants de la LPP. Le taux de couverture selon l'article 72a LPP est calculé afin de contrôler le suivi du plan de recapitalisation. Il se présente ainsi :

Taux de couverture selon 72a LPP	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
<b>Engagements de prévoyance</b> (selon détail ci-dessus)	<b>6'554'160'292.45</b>	<b>6'315'835'657.10</b>	<b>238'324'635.35</b>
<b>Fortune disponible selon 72a LPP</b> (actifs - passifs non actuariels)	<b>4'011'146'098.98</b>	<b>3'713'711'366.37</b>	<b>297'434'732.61</b>
Découvert technique selon 72a LPP	2'543'014'193.47	2'602'124'290.73	-59'110'097.26
<b>Taux de couverture selon 72a LPP</b>	<b>61.2 %</b>	<b>58.8 %</b>	<b>+ 2.4 pts de %</b>

L'écart entre le taux de couverture selon l'article 72a LPP et le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 correspond à la réserve de fluctuation de valeur. Elle représente ainsi 13.0% (74.2% - 61.2%) des engagements de prévoyance au 31.12.2019 (8.8% au 31.12.2018).



## 5.10. Provisions relatives aux fonds résiduels

### Provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC

La Caisse applique le Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de l'ex-CPC (Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds) du 20 novembre 2014.

Au 31.12.2019, le solde des provisions s'élève à CHF 14'769'416.13 et est réparti comme suit :

Provision pour préservation du financement...	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
...pour assurés actifs	10'608'713.06	11'770'126.31	-1'161'413.25
...de rentes compensatoires pour assurés actifs	4'114'310.57	4'321'880.57	-207'570.00
...pour bénéficiaires de rentes	46'392.50	924'382.46	-877'989.96
...pour employeur	0.00	0.00	0.00
<b>Total des provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC</b>	<b>14'769'416.13</b>	<b>17'016'389.34</b>	<b>-2'246'973.21</b>

L'évolution de ces provisions est détaillée ci-dessous :

Provision pour préservation du financement...	...pour assurés actifs	...de rentes compensatoires	...pour bénéficiaires de rentes	Total
<b>Montant au 31.12.2018</b>	<b>11'770'126.31</b>	<b>4'321'880.57</b>	<b>924'382.46</b>	<b>17'016'389.34</b>
Paiement des montants rétroactifs	-5'514.35	0.00	-2'466.90	-7'981.25
Réduction annuelle des cotisations des assurés actifs	-1'267'410.90	0.00	0.00	-1'267'410.90
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les nouvelles <i>rentes compensatoires*</i>	0.00	-249'987.00	0.00	-249'987.00
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>indexations*</i>	0.00	0.00	-884'662.06	-884'662.06
Rémunération taux min. LPP 1%**	111'512.00	42'417.00	9'139.00	163'068.00
<b>Total au 31.12.2019</b>	<b>10'608'713.06</b>	<b>4'114'310.57</b>	<b>46'392.50</b>	<b>14'769'416.13</b>

\* Soit des contributions totales financées par les provisions ex-CPC de CHF 1'134'649.06 pour 2019, présentées comme telles dans le compte d'exploitation.

\*\* Montant présenté comme variation des provisions relatives aux fonds résiduels ex-CPC dans le compte d'exploitation.

Le coût de l'indexation 2020 au sens de l'article 14 RCPC se monte à CHF 1'773'820.00. Celui-ci a été financé partiellement par la provision pour préservation du financement pour bénéficiaires de rentes et le différentiel a été financé par les rendements générés par la Caisse sur les provisions ex-CPC. La provision conserve toutefois un solde de CHF 46'392.50 au 31.12.2019 correspondant au montant d'indexation rétroactive restant à payer.

### Provisions relatives aux fonds résiduels ex-FPMSP

Le 21.06.2019, le Conseil d'administration de prévoyance.ne et le Comité de Fondation de la FPMSP ont validé la Convention de transfert de patrimoine à titre singulier et le Règlement d'utilisation des fonds résiduels de la Fondation de prévoyance de la maison de Santé de

Préfarigier (FPMSP). Les principes du transfert des engagements et de la fortune ont été approuvés par l'As-So en date du 05.09.2019, décision qui n'a fait l'objet d'aucun recours.

La Caisse applique dès lors le Règlement d'utilisation des fonds résiduels ex-FPMSP et gère les provisions y relatives dès le 01.01.2019. Selon le rapport de liquidation, le montant total des provisions s'élevait à CHF 13'218'496.00 au moment de l'intégration au 01.01.2019. Au 31.12.2019, le solde s'élève à CHF 10'640'743.90 et est réparti de la manière suivante :

Provision pour préservation du financement...	31.12.2019	01.01.2019	Evolution
...pour assurés actifs	2'467'330.25	2'757'000.00	-289'669.75
...de rentes compensatoires pour assurés actifs	2'698'589.00	2'704'000.00	-5'411.00
...pour bénéficiaires de rentes	970'630.00	1'148'248.00	-177'618.00
...pour employeur	4'504'194.65	6'609'248.00	-2'105'053.35
<b>Total des provisions relatives aux fonds résiduels ex-FPMSP</b>	<b>10'640'743.90</b>	<b>13'218'496.00</b>	<b>-2'577'752.10</b>

L'évolution de ces provisions est détaillée ci-dessous :

Provision pour préservation du financement...	...pour assurés actifs	...de rentes compensatoires	...pour bénéficiaires de rentes	...pour employeur	Total
<b>Montant 01.01.2019</b>	<b>2'757'000.00</b>	<b>2'704'000.00</b>	<b>1'148'248.00</b>	<b>6'609'248.00</b>	<b>13'218'496.00</b>
Répartition solde prov. pour frais de liquidation	26'824.60	26'310.00	11'193.00	64'327.65	128'655.25
Réduction des cotisations des assurés actifs	-54'423.15	0.00	0.00	0.00	-54'423.15
Utilisation pour la réduction de cotisations assurés (avancée par l'employeur)	-289'442.20	0.00	0.00	0.00	-289'442.20
Utilisation pour la contribution employeur mesures compensatoires (assurés ex-FPMSP)	0.00	0.00	0.00	-2'234'182.30	-2'234'182.30
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>rentes compensatoires*</i>	0.00	-58'495.00	0.00	0.00	-58'495.00
Capital de prévoyance nécessaire pour verser les <i>indexations*</i>	0.00	0.00	-200'293.00	0.00	-200'293.00
Rémunération taux min. LPP 1%**	27'371.00	26'774.00	11'482.00	64'801.30	130'428.30
<b>Total au 31.12.2019</b>	<b>2'467'330.25</b>	<b>2'698'589.00</b>	<b>970'630.00</b>	<b>4'504'194.65</b>	<b>10'640'743.90</b>

\* Soit des contributions totales financées par les provisions ex-FPMSP de CHF 258'788.00 pour 2019, présentées comme telles dans le compte d'exploitation.

\*\* Montant présenté comme variation des provisions relatives aux fonds résiduels ex-FPMSP dans le compte d'exploitation, ajouté au montant de CHF 13'218'496.00 relatif à la constitution des provisions (total de CHF 13'348'924.30).



La provision pour frais de liquidation de CHF 200'000 a été utilisée à hauteur de CHF 71'344.75. Le solde de CHF 128'655.25 a été réparti entre les différentes provisions (cf. tableau précédent, première ligne).



## 6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

### 6.1. Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaires en placements, règlements sur les placements

Le Règlement d'organisation précise les compétences de chaque organe de la Caisse. Le Conseil d'administration valide la gouvernance, la stratégie des placements et les règlements y relatifs (placements, biens immobiliers et prêts). Conformément aux dispositions légales, la gestion de la fortune est confiée à la Commission de placements. Les missions de cette dernière sont spécifiées à l'article 17 du Règlement d'organisation. Elle assume notamment les tâches de suivi de l'allocation stratégique, du respect des marges tactiques, ainsi que des principes de rebalancement mécanique. Elle est systématiquement tenue informée de l'évolution des placements par le secteur Gestion de fortune et par les rapports de l'*investment controller* indépendant.

La gestion opérationnelle des actifs de la Caisse est confiée au secteur Gestion de fortune. Les liquidités, les prêts et l'immobilier direct sont gérés par l'administration de la Caisse. La gestion des autres classes d'actifs est déléguée à des établissements tiers. Au 31.12.2019, tous les mandataires des classes d'actifs mobilières sont agréés FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Ces derniers sont également tous habilités à exercer dans la prévoyance professionnelle en qualité de gestionnaires de fortune reconnus par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), suite à l'entrée en vigueur au 20.02.2014 de la Directive sur l'habilitation des gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle.

La Caisse veille à l'application des dispositions légales sur la loyauté et demande chaque année à ses mandataires d'attester le respect de l'article 48k de l'OPP2 sur la restitution des avantages financiers (rétrocessions). Les rétrocessions annoncées perçues au titre de l'exercice 2019 sont indiquées au chapitre 9.7.

Depuis le 01.01.2018, le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse (RPlac) répond aux exigences de l'entrée en vigueur de la LIMF (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers).

La Caisse exerce ses droits de vote conformément aux dispositions légales en la matière et a publié sur son site Internet les rapports d'informations relatifs à l'exercice 2019.

La Caisse est devenue membre fondateur d'Ethos Engagement Pool International en 2017, afin d'assurer à long terme un engagement responsable au niveau environnemental, social et de bonne gouvernance pour l'ensemble de ses investissements.



Les mandataires de la Caisse sont les suivants :

	Style de gestion au 31.12.2019*	Début du mandat	Fin du mandat
<b>Liquidités</b>			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
<b>Prêts</b>			
Gestion effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
<b>Obligations en CHF</b>			
Banque CIC	Actif	08.07.2010	
ZKB - Banque Cantonale de Zurich	Passif	05.03.2014	
<b>Obligations gouvernementales en monnaies étr.</b>			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
<b>Obligations d'entreprises en monnaies étr.</b>			
Credit Suisse	Passif	08.04.2014	
UBS	Actif	08.04.2014	
<b>Actions suisses</b>			
IAM Independant Asset Management	Actif	01.01.2010	08.10.2019
UBS	Passif	01.01.2010	
Vontobel Asset Management	Smart Beta	27.06.2019	
Tobam	Smart Beta	20.08.2019	
<b>Actions internationales</b>			
Pictet Asset Management	Passif	15.11.2010	
ZKB/Swisscanto Fondations de placement	Passif	28.06.2012	
J. Safra Sarasin	Smart Beta	01.10.2019	
Tobam	Smart Beta	29.10.2019	
<b>Actions marchés émergents</b>			
Vontobel Asset Management	Actif	22.11.2010	
Goldman Sachs	Actif	11.03.2016	
<b>Immobilier suisse direct</b>			
Gestion financière et architecturale effectuée en interne	Actif	01.01.2010	
<b>Immobilier suisse indirect</b>			
Banque Cantonale Vaudoise	Actif	20.05.2011	
Banque Cantonale Vaudoise (Immoselect)	Actif	30.09.2015	
Maerki Baumann & Co	Actif	25.11.2014	
<b>Placements alternatifs</b>			
<b>Private equity</b>			
Partners Group	Actif	13.11.2012	
Renaissance	Actif	01.01.2010	
<b>Hedge funds</b>			
Man Investments	Actif	30.10.2013	en liquidation
UBP - Union bancaire privée	Actif	01.01.2010	en liquidation
<b>Couverture monétaire</b>			
Credit Suisse	Passif	01.01.2011	



\* La gestion active a pour but de surperformer l'indice de référence du portefeuille géré. Le gestionnaire va sélectionner de manière discrétionnaire les produits, titres ou secteurs susceptibles de croître plus vite que le marché, par opposition à la gestion passive ou indicielle, qui elle a pour objectif de répliquer fidèlement les performances d'un indice de référence. L'approche smart beta se situe entre la gestion active et passive. Se basant sur l'exploitation de facteurs (primes de risques alternatives par opposition au beta du marché = approche passive) et sur une construction quantitative et systématique des portefeuilles, elles ont pour objectif d'améliorer leur efficacité grâce à une meilleure diversification.

Les immeubles sont gérés par les gérances immobilières suivantes :

	Début du mandat	Fin du mandat
Fidimmobil SA, Neuchâtel	01.01.2010	
<u>gérance.ne</u> (gérance interne), La Chaux-de-Fonds	01.01.2012	
SBL, La Chaux-de-Fonds	01.01.2010	
SBL, Neuchâtel	01.01.2010	
Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL), Lausanne	01.01.2010	
Naef Immobilier Neuchâtel SA, Neuchâtel	01.01.2010	
Naef Immobilier Nyon SA, Nyon	01.01.2010	
Régie de Fribourg SA, Fribourg	01.01.2010	
LAMY Rés. SA/Pilet & Renaud SA, Genève	01.10.2018	
Régie Immobilière Jouval SA, Neuchâtel	01.01.2010	
Künzle SA, Monthey	01.01.2016	
Imalp SA, Thyon, Thyon-Les Collons	01.10.2018	

A l'exception de la SCHL et de la Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds (SBL), les gérances font partie de l'USPI (Union suisse des professionnels de l'immobilier). La SCHL est membre de l'Armoup (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique).

## 6.2. Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2)

Au 31.12.2019, les limites de placements selon OPP2 sont respectées et la Caisse n'a pas fait usage des extensions de placements au sens de l'article 50, alinéa 4, OPP2.

## 6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Au 31.12.2019, la Caisse dispose d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de CHF 850'498'232. L'évolution de la RFV se présente de la manière suivante :

Evolution de la RFV	2019	2018
<b>Etat au 01.01.</b>	<b>558'730'631.91</b>	<b>734'554'953.85</b>
Attribution au 01.01. (ex-FPMSP)	6'170'319.00	0.00
Constitution/Dissolution de l'exercice	285'597'280.77	-175'824'321.94
<b>Variation totale de l'exercice</b>	<b>291'767'599.77</b>	<b>-175'824'321.94</b>
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>850'498'231.68</b>	<b>558'730'631.91</b>

La valeur-cible de la RFV est fixée à 17.1% de la fortune disponible de la Caisse selon l'article 44 OPP2, soit CHF 831'341'181. La RFV atteint dès lors 102.3% de la valeur-cible, soit 17.5% de la fortune disponible (selon art. 44 OPP2) et 13.0% des engagements de prévoyance.



## 6.4. Présentation des placements par catégories

La présentation des classes d'actifs selon l'allocation stratégique nécessite un ajustement de la répartition de l'actif du bilan aux normes RPC 26. Ainsi, au 31.12.2019, les comptes liquidités liés aux mandataires, et les opérations sur devises à terme, sont répartis dans leur classe d'actifs respective. Les créances à court terme, composées entièrement de comptes à terme auprès des banques, et les débiteurs (y compris CHF 10.7 millions<sup>9</sup> de placements chez l'employeur) sont assimilés à des liquidités. Un montant de CHF 1'494'073.00 du compte régularisation actif représente les intérêts courus sur les obligations suisses, il est donc intégré à ces dernières. Les prêts sont regroupés dans une seule classe et incluent CHF 15.8 millions de placements chez l'employeur.

Au 31.12.2019, l'allocation par classe d'actifs se présente ainsi :

Classes d'actifs (en millions)*	Allocation						
	31.12.2019		31.12.2018		Min.	Strat.	Max.
Liquidités	248.3	5.0%	223.3	5.4%	0.0%	4.0%	6.0%
Prêts	67.4	1.4%	127.2	3.1%	0.0%	1.5%	4.0%
Obligations en CHF	764.0	15.5%	480.0	11.6%	12.5%	16.5%	20.5%
Obligations en monnaies étrangères	682.7	13.9%	724.3	17.5%	10.0%	14.0%	18.0%
<i>Obligations gouvernementales en ME</i>	331.4	6.7%	385.3	9.3%	5.0%	7.0%	9.0%
<i>Obligations d'entreprises en ME</i>	351.3	7.1%	338.9	8.2%	5.0%	7.0%	9.0%
Actions suisses	567.2	11.5%	431.4	10.4%	8.0%	11.0%	14.0%
Actions étrangères	1'205.5	24.5%	967.9	23.4%	14.0%	23.0%	31.0%
<i>Actions internationales</i>	1'012.6	20.6%	801.7	19.4%	14.0%	18.0%	22.0%
<i>Actions internationales small cap</i>	0.0	0.0%	0.0	0.0%	0.0%	2.0%	4.0%
<i>Actions marchés émergents</i>	192.9	3.9%	166.2	4.0%	0.0%	3.0%	5.0%
Immobilier	1'268.6	25.8%	1'087.7	26.3%	18.0%	27.0%	36.0%
<i>Immeubles</i>	862.0	17.5%	842.1	20.4%	12.0%	19.0%	26.0%
<i>Immobilier suisse indirect</i>	406.6	8.3%	245.6	5.9%	6.0%	8.0%	10.0%
Placements alternatifs	116.7	2.4%	92.9	2.2%	0.0%	3.0%	5.0%
<i>Private equity</i>	116.5	2.4%	92.5	2.2%	0.0%	3.0%	5.0%
<i>Hedge funds</i>	0.2	0.0%	0.4	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>4'920.3</b>	<b>100.0%</b>	<b>4'134.6</b>	<b>100.0%</b>			
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF</b>	<b>0.3</b>		<b>249.2</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4'920.6</b>		<b>4'383.8</b>				

\* Compte tenu de l'arrondi au million, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

La variation des liquidités est la résultante de l'ensemble des flux de fonds de la Caisse.

La diminution des prêts est principalement due au remboursement par l'Etat et l'Université de leur prêt RFV de respectivement CHF 46.8 et CHF 14.3 millions. Les nouveaux prêts accordés dans le cadre des mesures compensatoires liées au changement de plan d'assurance (+2.8 millions) et pour la contribution unique d'assainissement (+1.2 million) n'ont pas compensé ces montants.

L'augmentation des immeubles s'explique principalement par les rénovations et les nouvelles constructions en cours. Le taux de capitalisation moyen pondéré par la valeur des immeubles,

<sup>9</sup> Principalement des cotisations à recevoir.

sans les terrains, s'élève à 6.85% (2018 : 6.88%). Afin de pouvoir baisser ce taux relativement élevé, il est nécessaire de poursuivre le programme de rénovations entrepris depuis six ans, selon une planification ordonnée des investissements au cours de ces prochaines années.

Les variations des autres classes d'actifs sont dues à la performance des marchés et à l'alignement du portefeuille sur la nouvelle allocation stratégique décidée par le Conseil d'administration le 15.01.2019, suite au passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Les opérations se sont déroulées tout au long de l'année. Au 1<sup>er</sup> trimestre, les prêts (-2.5%) et les obligations en monnaies étrangères (-3.0%) ont été diminués au profit des obligations suisses (+5.5%). L'immobilier direct a été réduit et compensé par des investissements en immobilier indirect (+3.0%). Au 2<sup>ème</sup> trimestre, le private equity a été augmenté, suite à la sélection d'un nouveau véhicule de placement, au détriment des actions émergentes (+1.0%). Après s'être déterminée au 3<sup>ème</sup> trimestre pour un style de gestion passif et avoir sélectionné au 4<sup>ème</sup> trimestre un nouveau gérant, la Caisse a investi en actions internationales small cap le 31.01.2020 (+2.0% au détriment des actions internationales large cap).

Le compte de régularisation actif représentait, au 31.12.2018, le solde ouvert de l'apport des employeurs pour les mesures compensatoires liées au changement de plan d'assurance et le solde ouvert pour la contribution unique d'assainissement. Les versements ont eu lieu courant janvier 2019 et ont été investis lors de l'ajustement du portefeuille sur la nouvelle stratégie.

Au 31.12.2019, toutes les classes d'actifs respectent l'allocation stratégique.

## **6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)**

---

Les opérations à terme ouvertes au 31.12.2019 respectent l'article 56a OPP2. La Caisse répond aux dispositions entrant dans le champ d'application de la LIMF (Loi sur les infrastructures des marchés financiers).

Le montant des opérations sur devises à terme au bilan représente la différence de cours des contrats ouverts entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Il peut donc s'agir d'une position active ou d'un correctif d'actif au bilan. Au 31.12.2019, les contrats de change à terme ouverts enregistrent un gain non réalisé de CHF 21.8 millions, traduisant les baisses de toutes les devises face au franc suisse, à l'exception de la livre sterling et du dollar australien, depuis leur dernier renouvellement.

Sur l'ensemble de l'année 2019, la couverture monétaire a coûté CHF 4.3 millions. En termes de performance cela se traduit par une sous-performance de 0.11% du portefeuille couvert.



Au 31.12.2019, le montant des devises étrangères couvertes s'élève à CHF 1'256 millions, représentant au total 63% des placements en monnaies étrangères (68% en 2018).

Placements	31.12.2019		31.12.2018	
Monnaies étrangères couvertes	1'255'975'447	25%	1'210'244'002	28%
Monnaies étrangères non couvertes	726'716'869	15%	576'536'069	13%
Francs suisses	2'937'900'347	60%	2'597'029'976	59%
<b>Total de l'actif</b>	<b>4'920'592'663</b>	<b>100%</b>	<b>4'383'810'048</b>	<b>100%</b>

\* Compte tenu des arrondis, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

## 6.6. Autres engagements

Pour le private equity, les souscriptions effectives correspondant aux appels de capitaux interviennent à intervalles irréguliers en fonction des opportunités d'investissement déterminées par les gérants dans le cadre de leur mandat.

Selon ce principe, les engagements restant à libérer après la date de clôture du 31.12.2019 sont de EUR 93'889'872.- pour le mandat Partners Group (31.12.2018 : EUR 42'186'858.-). Par décision de la Commission de placements du 09.04.2019, la Caisse a investi dans le nouveau fonds Direct Equity 2019 géré par Partners Group.

Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours des immeubles, le montant engagé au 31.12.2019 est de CHF 38'663'904.00 (31.12.2018 : CHF 12'518'248.15).

## 6.7. Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

prevoyance.ne a conclu un contrat de prêt sur les obligations suisses avec le Credit Suisse. Au 31.12.2019, le total des titres prêtés s'élève à CHF 12'368'882.- (2018 : CHF 15'520'114.-). Le prêt de titres est couvert par des garanties du Credit Suisse qui doivent correspondre au minimum à des titres liquides de premier ordre et diversifiés. La Loi sur les placements collectifs et ses dispositions d'exécution s'appliquent par analogie au sens de l'article 53, alinéa 6, OPP2.

Par décision du Conseil d'administration du 19.12.2019, la Caisse effectue du prêt sur titres sur les actions suisses.



## 6.8. Explication du résultat net des placements

La performance brute des différentes classes d'actifs comparée à leur indice respectif en 2019 se présente ainsi :

Placements	Indice	Performance au 31.12.19 (%)			
		Portefeuille	Indice	Différence	Contribution
Liquidités	CGBI CHF 3M Euro Deposit	0.10	-0.86	0.95	0.01
Prêts	Rdmt constant de 2.3%	2.23	2.30	-0.07	0.05
Obligations en CHF	SBI AAA-BBB	3.13	3.05	0.08	0.53
Obligations en ME *	Indice composite oblig. ME *	6.92	6.42	0.51	
Oblig. gouv. en ME *	Citigroup WGBI ex CH *	4.25	4.02	0.22	0.31
Oblig. entreprises en ME *	Bloomberg Corp. ex CH *	9.58	8.78	0.81	0.70
Actions suisses	SPI	31.92	30.59	1.32	3.09
Actions étrangères *	Indice composite act. étr. *	23.39	23.35	0.03	
Actions internationales *	MSCI World DM ex CH *	24.92	24.76	0.16	4.49
Actions marchés émergents	MSCI EM	16.02	16.33	-0.30	0.60
Immobilier	Indice composite immobilier	6.55	7.50	-0.95	
Immobilier suisse direct	Rdmt constant de 2.3%	2.24	2.30	-0.06	0.42
Immobilier suisse indirect	SXI Real Estate Funds	18.13	20.67	-2.54	1.29
Placements alternatifs *	Indice composite plac. alt. *	18.84	25.36	-6.53	
Private equity *	MSCI World DM + 1% *	19.07	25.36	-6.29	0.40
Hedge funds *	HFRX Global Hedge Fund *	-39.94	3.11	-43.05	0.00
<b>Portefeuille *</b>	<b>Indice composite global *</b>	<b>11.89</b>	<b>12.69</b>	<b>-0.80</b>	<b>11.89</b>

\* Couvert entièrement ou en partie contre le risque de change.

\*\* Compte tenu de l'arrondi au centième, de légères différences peuvent apparaître dans les totaux.

Toutes les classes d'actifs ont réalisé des performances positives, à l'exception des hedge funds en liquidation.

Par rapport à son indice de référence, le portefeuille a réalisé une performance brute inférieure de 80 points de base<sup>10</sup>. Elle s'explique par les surpondérations des liquidités et des prêts et par les sous-pondérations des actions internationales et de l'immobilier indirect. Cette sous-performance a été légèrement réduite par les sous-pondérations des obligations et de l'immobilier direct, ainsi que par une sélection opportune de titres dans les actions suisses et les obligations d'entreprises.

<sup>10</sup> 1 point de base = 0.01%.



## 6.9. Explications des frais de gestion de la fortune

Frais de gestion de la fortune	2019		2018	
	En CHF	En % des plc. trans.	En CHF	En % des plc. trans.
<b>Frais de gestion</b>	<b>16'332'605.60</b>	<b>0.33%</b>	<b>16'112'684.57</b>	<b>0.37%</b>
Frais de gestion externe Titres	11'683'388.20	0.24%	11'333'795.19	0.26%
<i>Honoraires de gestion</i>	<i>4'584'199.49</i>	0.09%	<i>4'429'591.79</i>	0.10%
Frais sur comptes courants*	1'298.61	0.00%	1'016.62	0.00%
Honoraires divers	11'039.25	0.00%	11'039.25	0.00%
Honoraires de gestion	4'571'861.63	0.09%	4'417'535.92	0.10%
<i>Frais indirects TER</i>	<i>7'877'837.26</i>	0.16%	<i>6'953'389.09</i>	0.16%
<i>Rétrocessions</i>	<i>-738'275.20</i>	-0.02%	<i>-29'064.39</i>	0.00%
<i>Securities lending</i>	<i>-40'373.35</i>	0.00%	<i>-20'121.30</i>	0.00%
Frais de gestion interne**	1'535'527.69	0.03%	1'573'867.41	0.04%
Frais de gestion immobilier direct	3'113'689.71	0.06%	3'205'021.97	0.07%
<b>Frais de dépositaires</b>	<b>223'713.40</b>	<b>0.00%</b>	<b>206'587.40</b>	<b>0.00%</b>
Droit de garde	223'713.40	0.00%	206'587.40	0.00%
<b>Total Expense Ratio (TER)</b>	<b>16'556'319.00</b>	<b>0.34%</b>	<b>16'319'271.97</b>	<b>0.37%</b>
<i>Courtage</i>	<i>334'558.32</i>	0.01%	<i>130'070.70</i>	0.00%
<i>Taxe</i>	<i>32'631.29</i>	0.00%	<i>9'505.05</i>	0.00%
Frais de courtage	367'190.15	0.01%	139'578.15	0.00%
Timbre	426'026.00	0.01%	141'459.32	0.00%
Frais de livraison	77'368.75	0.00%	14'644.00	0.00%
<b>Coûts de transactions et taxes (TTC)</b>	<b>870'584.90</b>	<b>0.02%</b>	<b>295'681.47</b>	<b>0.01%</b>
Frais de reporting	37'695.00	0.00%	34'733.25	0.00%
Honoraires compta titres	40'926.00	0.00%	40'926.00	0.00%
Registre du droit de timbre	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Frais des consultants**	127'242.30	0.00%	166'216.30	0.00%
Organe de révision**	27'810.00	0.00%	25'650.00	0.00%
Autorité de surveillance**	7'560.00	0.00%	7'830.00	0.00%
<b>Coûts supplémentaires (SC)</b>	<b>241'233.30</b>	<b>0.00%</b>	<b>275'355.55</b>	<b>0.01%</b>
<b>Total des frais de gestion de la fortune</b>	<b>17'668'137.20</b>	<b>0.36%</b>	<b>16'890'308.99</b>	<b>0.39%</b>
Frais d'administration (hors fortune)	3'177'466.04	0.06%	3'642'607.25	0.08%
<b>Total des frais</b>	<b>20'845'603.24</b>	<b>0.42%</b>	<b>20'532'916.24</b>	<b>0.47%</b>
<b>Placements transparents</b>	<b>4'917'409'067.27</b>		<b>4'380'597'178.50</b>	

\* Dans le compte d'exploitation, les frais sur comptes courants sont inclus dans le résultat des liquidités.

\*\* Voir chapitre 7.7 (CHF 1'698'139.98).

Proportionnellement aux placements transparents (voir ci-après), les différents types de coûts se sont améliorés puisque le ratio du *Total des frais de gestion de la fortune* a diminué de 3 points de base en 2019. Ce résultat s'explique par une diminution des coûts de gestion interne (*Frais de gestion interne* et *Frais de gestion immobilier direct*), ainsi que par un important rabais sur les honoraires de gestion, obtenu en tant que premier investisseur dans le nouveau véhicule de placement du private equity, comptabilisé dans les *Rétrocessions*. En six ans, ce ratio est passé de 0.58% à 0.36%.

En absolu, le *Total Expense Ratio (TER)* a augmenté en raison de l'augmentation de la masse sous gestion engendrée par les performances exceptionnelles des marchés.

Les *Coûts de transactions et taxes (TTC)* ont augmenté en 2019 en raison du réaligement du portefeuille sur la nouvelle stratégie.

Afin de disposer d'une vision globale, le tableau ci-avant présente également les autres frais de l'administration de la Caisse. L'intégralité des frais de la gestion de la Caisse représente 0.42% des placements transparents (0.47% en 2018).

### 6.10. Taux de transparence en matière de frais

Le tableau ci-dessous détaille les placements transparents :

Détail des placements transparents	2019		2018	
	En CHF	En %	En CHF	En %
Fonds de placements transparents	2'996'861'028.11	60.90%	2'481'145'223.74	56.60%
Placements directs transparents	1'920'548'039.16	39.03%	1'899'451'954.76	43.33%
<b>Total des placements transparents</b>	<b>4'917'409'067.27</b>	<b>99.94%</b>	<b>4'380'597'178.50</b>	<b>99.93%</b>
Placements non transparents (cf. ci-après)	3'183'595.25	0.06%	3'212'869.00	0.07%
<b>Total de l'actif</b>	<b>4'920'592'662.52</b>	<b>100.00%</b>	<b>4'383'810'047.50</b>	<b>100.00%</b>

Le taux de transparence en matière de frais au sens des directives de la CHS PP D02/2013 s'est légèrement amélioré en 2019 passant de 99.93% à 99.94%.

La liste des placements non transparents est la suivante :

Fournisseur	Nom du produit	ISIN	2019		2018	
			Valeur de marché en CHF	En % de l'actif	Valeur de marché en CHF	En % de l'actif
<b>Fonds immobiliers</b>						
Fondation de placement Patrimonium	Immobilier de la Santé Suisse	CH0282527719	675'000.00	0.01%	0.00	0.00%
Baloise Asset Management	Baloise Swiss Property Fund	CH0414551033	0.00	0.00%	1'913'600.00	0.04%
Zurich Invest SA	ZIF Immobilier Direct Suisse	CH0433089270	0.00	0.00%	276'750.00	0.01%
Fondation de placement Utilita	Utilita Immobilier Suisse Non Résidentiel	CH0357817367	0.00	0.00%	1'022'519.00	0.02%
<b>Private Equity</b>						
Partners Group	PG Direct Equity 2019 S.C.a, SICAV-SI	LU1999871434	2'508'595.25	0.05%	0.00	0.00%
<b>Total des placements non transparents</b>			<b>3'183'595.25</b>	<b>0.06%</b>	<b>3'212'869.00</b>	<b>0.07%</b>

Le fonds Partners Group Direct Equity 2019 est considéré comme non transparent car, du fait de son lancement en 2019, le rapport annuel n'est pas encore disponible. Il en est de même pour la fondation de placement Patrimonium "Immobilier de la Santé Suisse".



## 6.11. Explications relatives aux placements chez l'employeur

Le montant des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur s'élève à CHF 49'689'380.- (CHF 52'769'903.- en 2018). La variation s'explique par la différence de pourcentage de surfaces louées lorsque la quote-part de location de l'employeur change ou lorsque la part des immeubles passe au-dessus de 50% de taux d'occupation par l'employeur. Les acquisitions ou ventes d'immeubles sont prises en considération.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 sont satisfaites.

Les loyers pratiqués pour les employeurs affiliés sont conformes à ceux du marché.

Le tableau ci-dessous présente en détail le montant des placements chez l'employeur :

	2019	En % de l'actif	2018	Evolution
Prêts recapitalisation (apport à la RFV 2014)	9'336'081.15	0.19	71'328'744.55	-61'992'663.40
Prêts contrib. unique d'assainissement 2019	1'249'052.00	0.00	0.00	1'249'052.00
Prêt changement de plan d'assurance 2019	2'801'940.00	0.00	0.00	2'801'940.00
Prêts hypothécaires aux employeurs	2'366'018.09	0.05	2'432'546.74	-66'528.65
Débiteurs employeurs cotisations	10'508'060.00	0.21	6'992'558.70	3'515'501.30
Autres créances (employeur(s))	220'627.40	0.00	127'929.90	92'697.50
<b>Total des placements chez l'employeur</b>	<b>26'481'778.64</b>	<b>0.54</b>	<b>80'881'779.89</b>	<b>-54'400'001.25</b>
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	49'689'380.00	1.01	52'769'903.00	-3'080'523.00

Le montant de CHF 10'508'060.00 représente le solde des cotisations de décembre dont le paiement est intervenu en janvier 2020.

L'évolution des *Prêts recapitalisation* est expliquée au chapitre 6.4.

## 6.12. Explications de la réserve de cotisations d'employeurs

La RCE a été utilisée intégralement durant l'exercice 2018 pour le financement de cotisations.



## 7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

### 7.1. Débiteurs

	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Débiteurs prêts	110'487.25	120'543.10	-10'055.85
Impôt anticipé à récupérer sur titres	5'100'797.85	6'362'931.65	-1'262'133.80
Autres débiteurs assurance	793'545.30	1'523'030.30	-729'485.00
Débiteurs gérances immeubles	157'991.05	161'549.53	-3'558.48
<b>Total des débiteurs</b>	<b>6'162'821.45</b>	<b>8'168'054.58</b>	<b>-2'005'233.13</b>

Les *Débiteurs prêts* (hypothécaires et à terme) représentent des montants (intérêts et amortissements) facturés en 2019 mais non encaissés.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée le 24.02.2020 par le Global custodian (Credit Suisse).

Dans le poste *Autres débiteurs assurance*, le montant comprend essentiellement des prestations de libre passage à recevoir en retour par des institutions de prévoyance pour permettre à prevoyance.ne de prêter dans des cas d'invalidité.

### 7.2. Compte de régularisation actif

	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Actifs transitoires assurance	0.00	249'069'633.00	-249'069'633.00
Actifs transitoires immeubles	76.20	25'130.00	-25'053.80
Actifs transitoires prêts	1'342.74	120.00	1'222.74
Actifs transitoires titres	1'561'504.35	1'275'003.50	286'500.85
Autres actifs transitoires	197'363.50	97'546.15	99'817.35
<b>Total régularisation d'actifs</b>	<b>1'760'286.79</b>	<b>250'467'432.65</b>	<b>-248'707'145.86</b>

Le poste *Actifs transitoires assurance* représentait au 31 décembre 2018 le solde ouvert de la participation des employeurs aux mesures compensatoires suite à la décision du changement de plan d'assurance par le Grand Conseil neuchâtelois, ainsi que la contribution unique d'assainissement relevant des dispositions transitoires à la modification de la loi de juin 2013. Ces montants ont été intégralement réglés en 2019, dont CHF 4'598'873 convertis en prêts.

Le poste *Actifs transitoires immeubles* représente le montant à recevoir d'une assurance suite au décompte de primes définitif.

Le poste *Actifs transitoires titres* représente les intérêts courus sur titres au 31.12.2019.

Le poste *Autres actifs transitoires* est constitué de diverses charges liées à l'exercice 2020 et payées en 2019.

### 7.3. Engagements

	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Prestations de libre passage et rentes*	24'561'591.55	24'785'218.02	-223'626.47
Autres dettes assurance*	4'086'277.80	6'336'761.35	-2'250'483.55
Autres dettes immeubles*	4'179'470.74	5'855'349.66	-1'675'878.92
Dette hypothécaire	370'000.00	480'000.00	-110'000.00
Avoirs FP Maison de santé de Préfargier	0.00	56'415'948.85	-56'415'948.85
<b>Total des engagements</b>	<b>33'197'340.09</b>	<b>93'873'277.88</b>	<b>-60'675'937.79</b>

\* Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels 2019, la présentation des *Prestations de libre passage et rentes* ainsi que des *Autres dettes* a été revue et adaptée. A des fins de comparaison, la colonne comparative 2018 a été retraitée.

Le poste de *Prestations de libre passage et rentes* représente essentiellement des montants de PLP à payer pour CHF 23.1 millions.

Le poste *Autres dettes assurance* se compose de capitaux retraite pour CHF 2.6 millions, de la prime au Fonds de garantie 2019 et de factures fournisseurs concernant l'exercice 2019.

Les *Autres dettes immeubles* comprennent principalement des loyers encaissés d'avance et des décomptes de chauffage, ainsi que des factures fournisseurs concernant l'exercice 2019.

La *Dette hypothécaire* relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens (VD) est, comme prévu par le contrat, amortie annuellement de CHF 110'000.-.

Le compte *Avoirs FP Maison de santé de Préfargier* a été complètement dissout suite à l'intégration de FPMSP au 01.01.2019.

### 7.4. Compte de régularisation passif

	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Passifs transitoires assurance	78'785.60	246'402.00	-167'616.40
Passifs transitoires immeubles	28'630.00	22'520.00	6'110.00
Passifs transitoires titres	196'200.14	184'876.05	11'324.09
Autres passifs transitoires	37'216.00	24'583.95	12'632.05
<b>Total régularisation de passifs</b>	<b>340'831.74</b>	<b>478'382.00</b>	<b>-137'550.26</b>

Le poste *Passifs transitoires assurance* contient principalement des provisions d'honoraires 2019.

Les *Passifs transitoires immeubles* sont composés de charges concernant l'exercice 2019.

Le poste *Passifs transitoires titres* contient les frais de gestion du 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Les *Autres passifs transitoires* tiennent compte de plusieurs factures de tiers relatives à l'exercice 2019, payées en 2020.



## 7.5. Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées

	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Cotisations des salariés	129'267'689.30	116'517'946.40	12'749'742.90
Cotisations des employeurs	183'684'060.40	171'389'521.05	12'294'539.35
<b>Total des cotisations</b>	<b>312'951'749.70</b>	<b>287'907'467.45</b>	<b>25'044'282.25</b>
Prélèvement réserve de cotisations d'employeurs pour le financement de cotisations	0.00	-2'472'704.20	2'472'704.20
Subsides du fonds de garantie	242'052.95	218'471.10	23'581.85
Financement retraites employeurs*	788'175.35	1'364'492.05	-576'316.70
Primes uniques et rachats	6'999'537.25	5'813'420.73	1'186'116.52
Contribution unique d'assainissement des employeurs	0.00	59'781'052.00	-59'781'052.00
Apport employeurs mesures compensatoires	0.00	200'000'004.00	-200'000'004.00
Contributions provisions ex-CPC	1'134'649.06	4'483'966.00	-3'349'316.94
Contributions provisions ex-FPMSP	258'788.00	0.00	258'788.00
Apports de libre passage	64'243'422.00	60'927'087.04	3'316'334.96
Apports ex-FPMSP	60'401'051.00	0.00	60'401'051.00
Remboursements divorce	311'010.65	350'771.60	-39'760.95
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	2'890'657.00	2'276'720.05	613'936.95
<b>Total des autres apports et prestations d'entrées</b>	<b>137'269'343.26</b>	<b>332'743'280.37</b>	<b>-195'473'937.11</b>
<b>Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrées</b>	<b>450'221'092.96</b>	<b>620'650'747.82</b>	<b>-170'429'654.86</b>

\* En particulier, la prise en charge de pont-AVS par certains employeurs.

Le poste *Financement retraites employeurs* est en diminution, il dépend de la contribution financière de l'employeur pour la retraite anticipée selon sa politique interne.

Les postes *Primes uniques et rachats*, *Apports de libre passage*, *Remboursements divorce* et *Remboursements EPL* (2<sup>ème</sup> partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

La *Contribution unique d'assainissement* de CHF 60 millions ainsi que *l'Apport employeurs pour les mesures compensatoires* de CHF 200 millions ont été comptabilisés au 31.12.2018.

Les postes *Contributions provisions ex-CPC* et *Contributions provisions ex-FPMSP* représentent le coût des rentes compensatoires de retraite pour les assurés actifs ex-CPC et ex-FPMSP, ainsi que le coût de l'adaptation des prestations pour bénéficiaires des rentes ex-CPC et ex-FPMSP, pris en charge par les provisions, conformément aux dispositions réglementaires.

Le poste *Apports ex-FPMSP* correspond aux actifs et engagements repris de la FPMSP suite à l'intégration au 01.01.2019 (cf. chapitre 9.9).

Le détail des cotisations 2019 se présente comme suit :

Détail des cotisations 2019	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	120'291'627.60	172'108'921.65	292'400'549.25
Cotisations dispositions particulières PPP	8'400'861.10	10'966'704.90	19'367'566.00
Cotisations plan complémentaire médecins	469'298.65	469'298.65	938'597.30
Cotisations des assurés risques et en congé	71'448.65	5'289.90	76'738.55
Rappels de cotisations**	34'557.00	134'364.60	168'921.60
Cotisations d'assainissement***	-103.70	-519.30	-623.00
<b>Total des cotisations</b>	<b>129'267'689.30</b>	<b>183'684'060.40</b>	<b>312'951'749.70</b>

\* Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2.

\*\* Corrections rétroactives de salaires.

\*\*\* Remboursement de cotisations pour un cas d'invalidité (principe de rétroactivité) dont le début du droit à la rente d'invalidité remonte à l'année 2011.

## 7.6. Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés

Détail des rentes versées	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Rentes de vieillesse	197'255'888.36	184'665'725.15	12'590'163.21
Rentes pont-AVS temporaire *	9'775'706.10	9'001'295.15	774'410.95
Rentes de conjoints survivants	34'937'160.50	34'753'330.75	183'829.75
Rentes d'invalidité	10'528'697.70	10'197'927.35	330'770.35
Rentes d'enfants de retraité	705'862.50	677'394.35	28'468.15
Rentes d'enfants d'invalidé	692'122.65	719'759.70	-27'637.05
Rentes d'orphelins	573'101.05	492'882.10	80'218.95
<b>Total des rentes</b>	<b>254'468'538.86</b>	<b>240'508'314.55</b>	<b>13'960'224.31</b>

Détail des autres prestations versées	31.12.2019	31.12.2018	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	79'775'160.02	84'404'966.03	-4'629'806.01
Versements anticipés pour la propriété du logement	12'156'889.50	12'740'146.90	-583'257.40
Versements anticipés lors de divorces	4'753'406.35	4'306'521.20	446'885.15
Versement de capitaux à la retraite	11'732'530.10	20'819'744.90	-9'087'214.80
Versement de capitaux en cas de décès et à l'invalidité	493'713.00	177'100.30	316'612.70
Versement de capitaux enfants	0.00	340.75	-340.75
Autres charges d'assurance *	115'037.41	65'304.35	49'733.06
Autres recettes d'assurance *	-232'782.65	-153'276.70	-79'505.95
<b>Total des autres prestations réglementaires et prestations de sorties</b>	<b>108'793'953.73</b>	<b>122'360'847.73</b>	<b>-13'566'894.00</b>
<b>Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>363'262'492.59</b>	<b>362'869'162.28</b>	<b>393'330.31</b>

\* Le total de ces rubriques correspond au poste *Autres prestations réglementaires* mentionné dans le compte d'exploitation pour un montant de CHF 9'657'960.86.

Le poste *Autres prestations versées* fluctue d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation personnelle des assurés.

Les *Autres recettes d'assurance* se composent essentiellement de prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse.

## 7.7. Frais administratifs

	2019	2018	Evolution
Frais d'administration de la fortune	1'698'139.99	1'773'563.71	-75'423.72
Frais d'administration (hors fortune)	3'177'466.04	3'642'607.25	-465'141.21
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>4'875'606.03</b>	<b>5'416'170.96</b>	<b>-540'564.93</b>

Le détail des frais administratifs par secteur est le suivant :

Détail des frais administratifs	Fortune	Administration	Gérance	Total
Charges de personnel	1'263'082.18	2'527'181.75	1'273'904.20	5'064'168.13
Impression, envoi, papier	21'220.60	78'784.50	25'934.70	125'939.80
Locaux	109'227.83	183'838.63	117'341.49	410'407.95
Fonctionnement des organes	36'255.40	90'621.30	13'524.00	140'400.70
Informatique	128'996.70	254'677.52	92'337.48	476'011.70
Organe de révision	27'810.00	46'350.00	28'840.00	103'000.00
Autorité de surveillance	7'560.00	12'600.00	7'840.00	28'000.00
Expert en prévoyance professionnelle	0.00	84'113.70	0.00	84'113.70
Frais des consultants	127'242.30	21'023.39	2'926.36	151'192.05
Frais divers	1'263.09	2'441.70	14'632.20	18'336.99
Recettes diverses	-24'518.11	-124'166.45	-226'707.45	-375'392.01
Total des frais administratifs (y compris <i>gérance.ne</i> )	1'698'139.99	3'177'466.04	1'350'572.98	6'226'179.01
<i>Pris en charge dans les comptes d'exploitation des immeubles</i>			-1'350'572.98	-1'350'572.98
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>1'698'139.99</b>	<b>3'177'466.04</b>	<b>0.00</b>	<b>4'875'606.03</b>

Les coûts de fonctionnement de *gérance.ne* sont attribués aux comptes d'exploitation des immeubles, comme c'est le cas pour les autres gérances mandatées par la Caisse.

Les frais administratifs globaux de 2019 ont diminué de CHF 540'564.93 par rapport à 2018 dont CHF 316'507.00 liés à la recapitalisation de la Caisse (part supportée par l'employeur *prévoyance.ne*).

Les recettes diverses représentent notamment des encaissements liés aux frais facturés aux assurés dans le cadre de retraits pour l'accession à la propriété et pour des prêts hypothécaires, ainsi que la redistribution de la taxe CO2.

Les frais administratifs de la gérance sont inclus dans les frais de gestion de l'immobilier direct tels que mentionnés au chapitre 6.9.



## 8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

L'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (As-So) a demandé en date du 1<sup>er</sup> avril 2019, des informations relatives aux comptes 2017 et à divers règlements. La Caisse a répondu à ce courrier en date du 12.04.2019 en fournissant les renseignements nécessaires.

L'As-So a été informée durant toute l'année 2019 des différents dossiers importants, notamment l'intégration des assurés de la FPMSP, ainsi que des modifications réglementaires de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne).

## 9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

### 9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle et les informations y relatives sont présentées au chapitre 5.9.

### 9.2. Mise en gage d'actifs

A l'exception de l'immeuble à Ecublens d'une valeur de CHF 12'737'570 en 2019 (31.12.2018 : CHF 12'637'728), aucun autre actif de la Caisse n'a été mis en gage.

### 9.3. Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de cotisations de l'employeur

Néant.

### 9.4. Liquidations partielles

Néant.

### 9.5. Separate Accounts

Néant.

### 9.6. Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

### 9.7. Rétrocessions

Conformément à la transparence voulue, la Caisse veille à ce que toutes les rétrocessions lui soient signalées et que l'intégralité de ces montants lui soit restituée, y compris les



commissions d'état<sup>11</sup> et les indemnités liées aux activités de distribution. La Caisse privilégie des tarifs nets pour les anciens et nouveaux contrats.

En 2019, le montant des rétrocessions perçues s'élève à CHF 738'275.20 (2018 : CHF 29'064.39). Elles tiennent compte d'un rabais exceptionnel de CHF 658'711.88, obtenu en tant que premier investisseur dans le nouveau véhicule de placement du private equity (Partners Group Direct Equity 2019), accordé à la Caisse en octobre 2019.

## 9.8. Procédures juridiques en cours

---

A fin 2019, la Caisse compte une procédure en cours.

Il s'agit d'une procédure dans le secteur gestion de fortune contre un ancien gestionnaire externe afin de déterminer si toutes les rétrocessions, commissions et indemnités liées aux activités de distribution ont été signalées et restituées. Une procédure pénale a été ouverte dans le même but, le 20 novembre 2017, contre le même gestionnaire, vu les difficultés à obtenir lesdits renseignements dans la procédure civile. La procédure civile est suspendue pour la durée de la procédure pénale. Cette dernière est en cours d'instruction.

La procédure concernant le secteur assurance avec une action de droit administratif au sujet de la contestation du montant attribué au 31.12.2009 au sein de la CPC a pu être close suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 31.10.2019 rejetant le recours de l'assuré.

La plainte relative à la contestation de la répartition des sièges au Conseil d'administration déposée par une association professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des Fondations de Suisse occidentale (As-So) a été rejetée par cette dernière en date du 05.12.2019.

## 9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune

---

Au 01.01.2019 et conformément à la Convention de transfert de patrimoine à titre singulier, les assurés de la Fondation de prévoyance de la Maison de Santé de Préfargier en liquidation (ex-FPMSP) ont été transférés à [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne). L'effectif était composé de 283 assurés actifs et 85 bénéficiaires de rentes et la fortune avait déjà été partiellement transférée à la Caisse durant l'exercice 2018.

Le bilan d'alignement présenté ci-après a été établi par l'expert agréé de la FPMSP. En l'espèce, ce bilan prend le sens d'une répartition, avec à la fois la détermination des engagements des assurés entrants (ex-FPMSP) selon les bases actuarielles (LPP 2015, 2.25%) de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) – pour satisfaire à leurs droits acquis respectifs – et la contribution par l'ex-FPMSP aux provisions techniques, à la réserve de fluctuation de valeurs et à la fortune de prévoyance (taux de couverture) dans la même mesure que les assurés déjà présents au sein de la Caisse.

Ces principes fondamentaux garantissent alors l'équité et l'égalité de traitement de l'ensemble des assurés (présents et entrants). Le bilan tient également compte des frais liés à la procédure pour ne pas imputer cette charge aux assurés de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne). Il résulte de cette procédure une fortune résiduelle de CHF 13'218'496. Ces droits sont l'objet de provisions non-techniques

---

<sup>11</sup> Terme utilisé dans les fonds de placement pour désigner les indemnités de distribution de la part des promoteurs de produits.

au bilan de la Caisse à l'usage exclusif et propre des destinataires de l'ex-FPMSP, selon le plan de répartition validé par l'Autorité de surveillance (Règlement sur l'utilisation des fonds résiduels de la Fondation de prévoyance de la Maison de Santé de Préfargier (FPMSP)).

Bilan d'alignement	01.01.2019
Actifs ex-FPMSP apportés	61'444'898
Engagements ex-FPMSP apportés	-1'043'847
<b>Apports ex-FPMSP</b>	<b>60'401'051</b>
Fonds résiduels	-13'218'496
<b>Fortune de prévoyance</b>	<b>47'182'555</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	32'776'043
Capitaux de prévoyance des rentiers	33'287'406
<b>Total des capitaux de prévoyance</b>	<b>66'063'449</b>
Provision pour dispositions transitoires	2'979'365
Provision pour adaptation des bases techniques	399'449
Provision pour abaissement du taux technique	166'437
Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité	140'000
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>3'685'251</b>
<b>Total des capitaux et provisions techniques</b>	<b>69'748'700</b>
Réserve de fluctuation de valeur	6'170'319
<b>Découvert technique aligné avec celui de <u>prévoyance.ne</u></b>	<b>-28'736'464</b>



## 10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

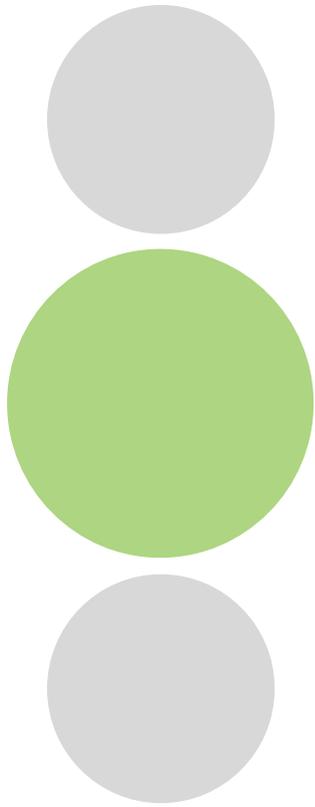
Après les résultats exceptionnels de l'exercice 2019, les effets de la pandémie de Covid-19 sur les économies, et leurs conséquences sur les marchés financiers durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, sont venus rappeler que le soutien du rendement pour financer les prestations – en qualité de *troisième cotisant*, en sus des assurés et des employeurs – doit toujours l'être dans une perspective de long terme, avec à l'esprit que le passé ne se reproduit pas nécessairement à l'avenir.

La Caisse de pensions a subi, comme tous les acteurs de la prévoyance professionnelle, le plongeon dans le rouge des bourses mondiales entre fin février et fin mars 2020, avec un krach planétaire et des baisses des marchés d'actions comparables à celles enregistrées en 2008. À son point le plus bas, [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) affichait une performance de -12.1% en date du 23 mars 2020 et sa réserve de fluctuation de valeur (RFV) était à 30% de sa valeur-cible, alors qu'elle avait été entièrement reconstituée à fin 2019.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration a décidé de fixer l'intérêt crédité sur les avoirs de vieillesse à 0% dès le 1<sup>er</sup> avril 2020. Cette mesure est prospective et l'évolution financière de la Caisse de pensions fait l'objet d'un suivi encore plus exigeant que d'accoutumée par le Conseil d'administration et la Direction.

Depuis, les programmes de relance des gouvernements et les mesures des banques centrales ont permis d'inverser la tendance et d'effacer une partie des pertes du premier trimestre 2020, quand bien même il sera difficile d'envisager un exercice 2020 positif. Au moment où nous finalisons ces comptes annuels pour la révision, en date du 3 avril 2020, la performance est de -8.6% et la RFV a pu être reconstituée à hauteur de 52% de son objectif. En d'autres termes, environ un quart des pertes subies ont été compensées, mais les contraintes et conséquences restent marquées, bien au-delà des seules institutions de prévoyance et la volatilité des marchés est toujours extrême.





# **RAPPORT DE RÉVISION ET ATTESTATION DE L'EXPERT**



---

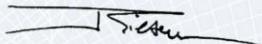
## EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

---

### Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 67.6 %, un taux de couverture de 58.8 % et un taux de couverture des actifs de 13.9 %, la Caisse respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement mis à jour en mai 2018.
- Les provisions techniques constituées à fin 2018 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la Caisse sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Une provision technique permettant de financer la baisse du taux d'intérêt technique à 2.0 % sur cinq ans à l'horizon 2022 a été constituée à la date de l'expertise.
- L'équilibre financier à long terme de la Caisse est assuré compte tenu de son financement actuel et du plan de prévoyance en vigueur.



**STÉPHANE RIESEN**  
Directeur général adjoint  
Expert agréé LPP

Lausanne, le 21 mai 2019



**SÉBASTIEN VIQUERAT**  
Fondé de pouvoir  
Actuaire ASA



**KPMG SA**  
**Audit Suisse romande**  
Rue du Seyon 1  
CH-2000 Neuchâtel

Case postale 2572  
CH-2001 Neuchâtel

T +41 58 249 61 30  
E infoneuchatel@kpmg.com  
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la

**Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds**

---

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 30 à 70 du présent rapport de gestion 2019 de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et aux règlements.

**Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.



Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

La Caisse applique le système de la capitalisation partielle et présente un découvert technique au bilan. Nous attirons l'attention sur le chapitre 5.9 dans l'annexe aux comptes annuels qui indique que le plan de financement établi par le Conseil d'administration est toutefois respecté.

KPMG SA

Michel Faggion  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*

Gaëtan Moritz  
*Expert-réviseur agréé*

Neuchâtel, le 18 juin 2020